

1<sup>ère</sup> édition

28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023

# TOUR DE L'AVENIR

Femmes

**LIVRE DE ROUTE**  
ROAD BOOK

AVEC LE SOUTIEN DE



[www.tourdelavenirfemmes.com](http://www.tourdelavenirfemmes.com)





## SOMMAIRE

L'édito de Philippe BOUVET	4
Les partenaires	7
Les équipes et les enjeux sportifs	11
L'annuaire	13
La diffusion TV	15
Les opérations de départ	17
Étape 1 : Saint-Vallier	24
Étape 2 : Charolles - Louhans-Châteauneuf	30
Étape 3 : Saint-Didier-sur-Chalaronne - Val-d'Épy	38
Étape 4 : Challes-les-Eaux - Megève	46
Étape 5 : Saint-Gervais Mont-Blanc - Sainte-Foy-Tarentaise	46
Le règlement particulier	54
Specific regulations	56
La liste des prix coureurs	59
Les hôtels	60
Les hôpitaux	62

Directeur de la publication : Philippe COLLIUO  
Photos : Tour de l'Avenir  
Illustrations maillots : Mémoire du Cyclisme  
Rédaction : Ludovic POIGNANT - Philippe BOUVET  
Olivia JAQUET - Grégoire PINGUET-DEMOUGEOT  
Denis CLEMENT - Loïc HUPPERT - Andréa COSTA - Lewis CATEL  
Mise en page : Aléocréa





## DANS LE SENS DE L'HISTOIRE

C'est tout à fait dans l'air du temps. Et surtout dans le sens de l'histoire.

Le Tour de l'Avenir femmes, dont la première édition se disputera à la suite immédiate de la 59<sup>e</sup> édition de l'épreuve masculine, est la nouvelle pierre posée à l'édifice du cyclisme mondial.

Un an après la relance d'un Tour de France femmes, la création d'un Tour de l'Avenir ouvert aux jeunes espoirs femmes de moins de vingt-trois ans s'inscrit complètement dans la logique, et dans le processus de développement du cyclisme féminin fortement souhaité et encouragé par l'Union cycliste internationale.

Il n'y a aucun doute que la version féminine du Tour de France des jeunes organisé par Alpes Vélo jouera à très brève échéance le même rôle que

celui tenu depuis 1961 par le Tour de l'Avenir masculin, véritable vivier du « grand » Tour auquel il n'a cessé d'apporter du sang neuf, et qui a largement contribué à révéler les futurs champions.

Il en sera encore ainsi, sur les deux épreuves qui s'enchaînent cet été, du 20 au 27 août pour les espoirs masculins qui effectueront une transversale du Morbihan jusqu'en Savoie, puis du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre pour les espoirs féminins au départ de la Saône-et-Loire et jusqu'en Haute-Tarentaise, puisqu'elles aussi devront affronter les terrains les plus variés et se soumettre au test de la haute montagne.

Au féminin comme au masculin, les Tours de l'Avenir ont d'ailleurs une vocation commune : ils font grandir les champions et championnes de demain.

**PHILIPPE BOUVET**







# LES PARTENAIRES

Le Tour de l'Avenir est organisé par Alpes Vélo avec le soutien de l'Union Cycliste Internationale et du Tour de France, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. De nombreux partenaires permettent le bon déroulement de l'épreuve.



## PARTENAIRE PRINCIPAL



## PARTENAIRES MAJEURS



## PARTENAIRES OFFICIELS



## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## FOURNISSEURS OFFICIELS



## DIFFUSEURS OFFICIELS



## ASSISTANCE MÉDICALE





# MICHELIN POWER CUP

## LE PNEU PREMIUM POUR VOS SORTIES ROUTE

**MICHELIN Power Cup : En compétition, à l'entraînement ou entre amis,  
boostez le potentiel de votre vélo route à chaque sortie !**

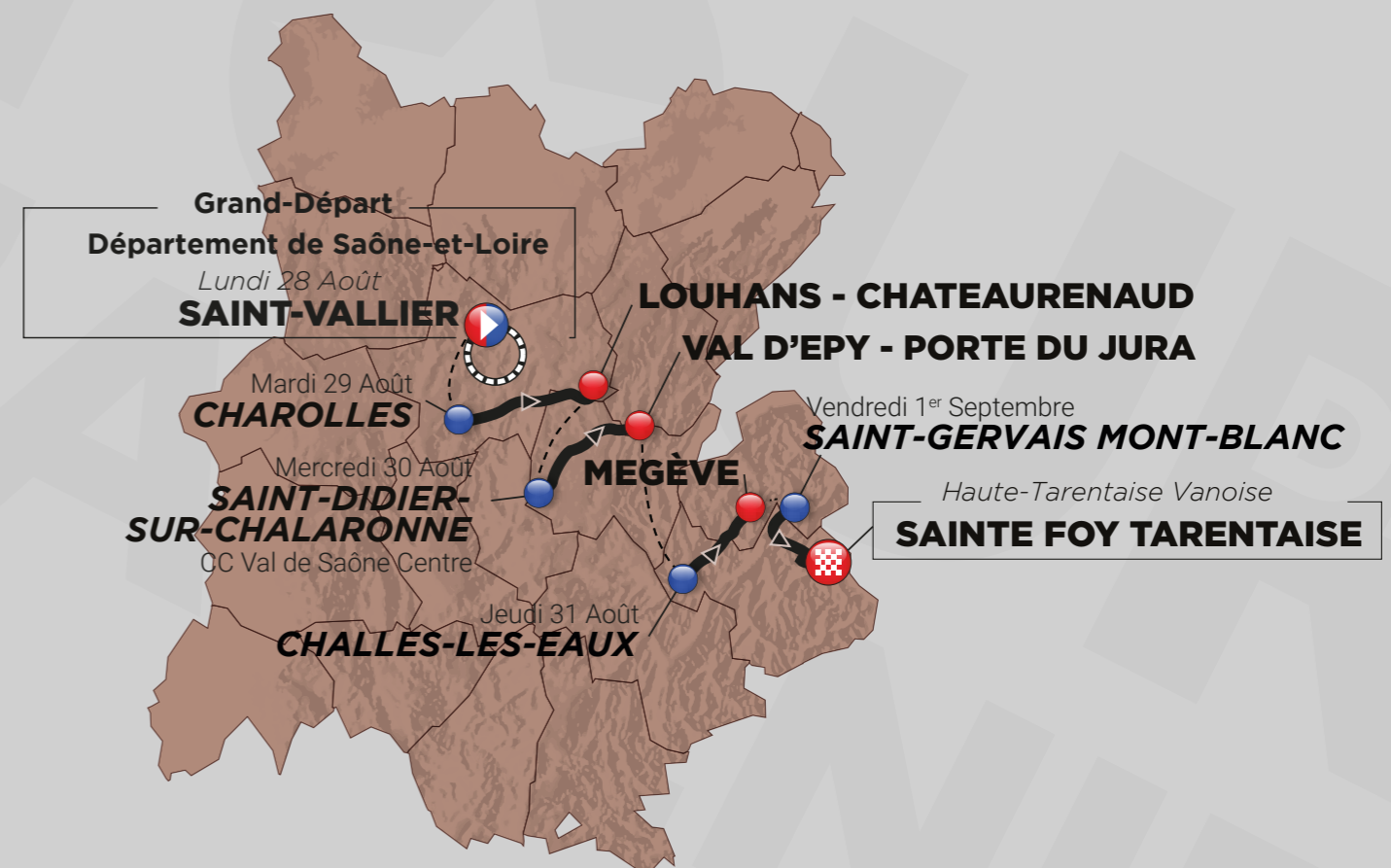
Le pneu MICHELIN Power Cup offre un rendement optimal, plus de vitesse et d'adhérence dans les virages grâce aux nouveaux composés de sa bande de roulement. Il existe en version Tubular, Tubeless ready et Tubetype ainsi qu'en coloris classic (marron) pour un vélo tendance et élégant.



# TOUR DE L'AVENIR

1<sup>ère</sup> édition  
du 28 août au  
1<sup>er</sup> septembre 2023

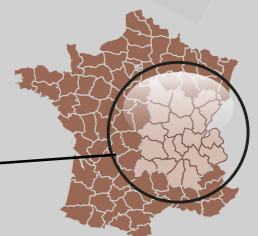
AVEC LE SOUTIEN DE



Légende

- Grand-Départ
- Arrivée Finale
- Ville Départ
- Ville Arrivée
- C.I.m. Individuel
- Étape en Ligne

RÉGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES



#TDAV - [www.tourdelavenirfemmes.com](http://www.tourdelavenirfemmes.com)



THE NEXT GENERATION

OF FEMALE

SUPPORTING THE NEXT GENERATION

OF MALE RACE

Official Apparel Supplier of Tour de l'Avenir

blacksheepcycling.co

## LES 20 ÉQUIPES



Allemagne



Australie



Auvergne-Rhône-Alpes



Belgique



Canada



Centre Mondial  
du Cyclisme



Danemark



Ecuador



Espagne



France



Grande Bretagne



Italie



Japon



Luxembourg



Mexique



Pays-Bas



Pologne



Slovénie



Suisse



USA

## ENJEUX SPORTIFS



### Maillot jaune « CIC »

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par chaque coureuse dans les 5 étapes. Le maillot jaune est porté par la coureuse leader de l'épreuve.



### Maillot vert « Biofioul »

Il est porté par la leader du classement par points. Les points sont attribués à chaque arrivée d'étape et à l'occasion du sprint intermédiaire dans certaines étapes en ligne.



### Maillot à pois « ALDEN »

Le maillot blanc à pois rouge est porté par la coureuse qui cumule le plus grand nombre de points, acquis aux sommets des côtes et cols répertoriés et classés par catégories.



### Maillot blanc « De Dietrich »

Le classement des jeunes est réservé aux coureuses nées après le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La première d'entre elles au classement général individuel au temps est la leader du classement des jeunes.

### Prix de la combativité

Il est attribué à la coureuse la plus généreuse dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif, au terme de chaque étape, par un jury présidé par le directeur de l'épreuve et récompensé par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

### Classement par équipes

Le classement par équipes est établi par l'addition des temps des trois meilleurs coureuses de chaque formation, sur chaque étape.





# L'ANNUAIRE DE L'ORGANISATION

## ALPES VÉLO

**Président**  
Pierre SALVIT 06 16 91 91 69

**Trésorier**  
Hugues BALDASSO 06 86 82 37 78

## DIRECTION

**Directeur de l'organisation**  
Philippe COLLIOU 06 08 83 49 44

**Directeur administratif et financier**  
Alexandre MOUSSEAU 06 45 93 89 83

**Commissaire Général**  
Ludovic POIGNANT 06 32 08 83 14

**Protocole**  
Jean-Marc DAUL 06 89 33 56 61

**Relations Extérieures**  
Bernard HINAULT

## COMPÉTITION

**Responsable sportif**  
Denis CLEMENT 06 80 01 57 40

**Régulateur**  
Loïc HUPPERT 06 27 65 15 80

**Speaker Radio-Tour / Relations équipes**  
Olivia JAQUET +41 76 776 03 64

**Classements - VotreCourse.com**  
Lucas GRANDJEAN 06 49 74 58 73  
Sébastien DUCLOS 06 08 94 19 77

**Motos ardoisiers Ardoiz'Time**  
François-Marc MEYLAN 06 50 52 90 96

**Assistance radios**  
Jordan AVENEL 06 42 65 02 42

## COLLÈGE DES COMMISSAIRES

**Président du Collège des commissaires UCI**  
Jorge GUAL MARTINEZ +34 620 95 55 17

**Commissaires titulaires**  
Hervé BROCCQUE 06 66 74 93 20  
Cédric FONTENEAU 06 62 32 06 12

**Commissaires motos**  
Patricl PARIS 06 85 52 58 92  
Jean-Louis LINOT 06 98 30 88 24

**Juge à l'arrivée**  
Magali BARBE 06 77 62 11 38

**Chronométrateur**  
Emmanuel LEGROS 06 10 83 20 09

## SÉCURITÉ COURSE

**PC COURSE** 06 95 20 08 20

**Contrôle parcours avant-course**  
Grégoire PINGUET-DEMOUGEOT 06 52 59 11 52  
Samuel LONGCHAMP 06 52 90 77 83

**Escorte motos civiles**  
Gaston PETITJEAN 06 60 06 79 71  
Patrick LIEGEOIS 06 10 73 74 45

**Référent Sécurité des sites départ/ arrivée**  
Jacques ROLLAND 07 78 41 77 07

## SERVICE MÉDICAL

**Médecins**  
Dr Emeric STAUFFER 06 13 28 54 00  
Dr Maxime PINGON 06 28 43 66 93  
Dr Gabriel DEGLICOURT 06 69 05 05 66  
Dr Henri OLAGNIER 06 17 70 55 72

**Infirmières**  
Sonia PITON

## ADMINISTRATION

**Administration - permanence**  
Valérie CHARPIGNY 06 76 39 51 53

**Hébergement**  
Alexandre MOUSSEAU 06 45 93 89 83  
Jacques DUMORTIER 06 61 93 01 44

**Accueil général**  
Nicole PRAJOUX 06 85 89 60 22  
Michel CHANEL 06 77 77 26 22  
Valentin THOUNY 07 88 72 53 59

## LOGISTIQUE ET SITES

**Sites départ**  
Antoine CUOMO 06 13 51 08 27

**Sites arrivée**  
Thierry JACQUET 06 19 57 25 13

**Fléchage parcours**  
Philippe BARETTA 06 74 14 65 77

**Dispositifs de protection parcours**  
Hubert JACQUEROUX 06 73 23 34 28

**Restauration village**  
Philippe ROUSSEAU 06 51 17 56 50  
David SUCHET 06 27 85 40 09

**Parc automobile**  
Philippe GALVEZ 06 15 15 54 23

## COMMERCIAL

**Relations partenaires**  
Andréa COSTA 06 79 80 99 27

**Pilotes invités**  
Hubert ARBES 06 76 63 27 98  
Nicolas DUBOIS 06 61 11 87 90

## MÉDIAS - COMMUNICATION

**Responsable communication**  
Andréa COSTA 06 79 80 99 27

**Coordination média**  
Julien ROUAIRE 06 83 26 78 32

**Relations presse**  
Philippe BOUVET 06 80 66 31 84

**Community management**  
Quentin JOLY 06 06 98 07 12

**Photo-vidéo**  
Quentin JOLY 06 44 11 29 67  
Lewis CATEL 07 87 43 67 79  
Anouk FLESCHE +352 6 21 49 33 42

**Producteur TV - Blackowl**  
Vincent CHATELLET 06 10 67 18 12

## ANIMATIONS ET PROMOTIONS

**Speaker**  
Marion HERAULT-GARNIER 06 28 52 25 79





# N°1 DU CYCLISME

★EUROSPORT 1 ★EUROSPORT 2

disponibles dans les offres



Hors opérateurs locaux © 2023 Warner Bros. Discovery. Tous droits réservés.

## LE TOUR DE L'AVENIR À LA TÉLÉVISION

### DIFFUSION TV

#### EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL :

Le Tour de l'Avenir Femmes bénéficiera d'un résumé final qui sera diffusé sur Eurosport et Global Cycling Network dans 190 pays

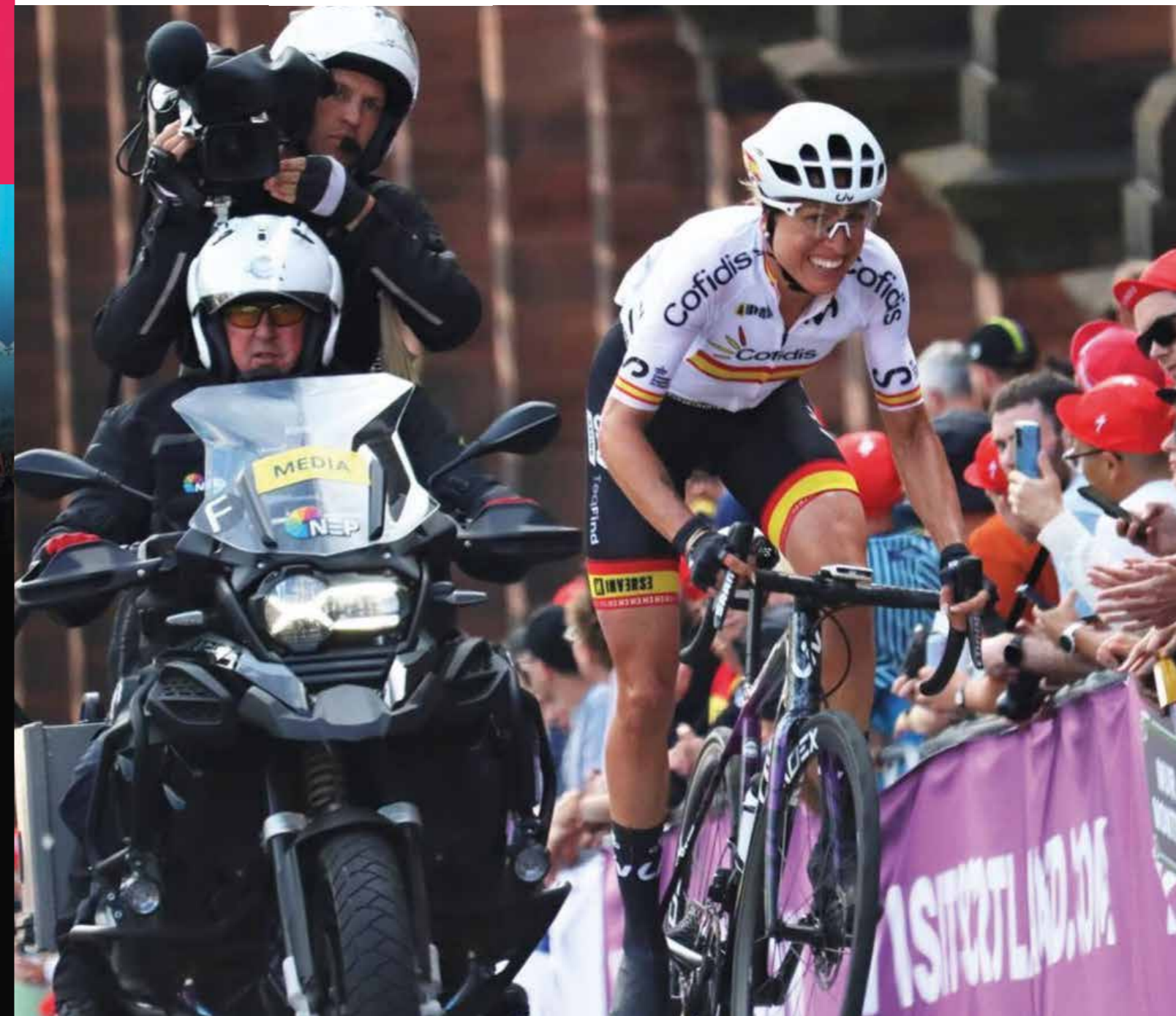


### DIGITAL

Site internet : [www.tourdelavenirfemmes.com](http://www.tourdelavenirfemmes.com)

Réseaux sociaux :

- Facebook : Tour de l'Avenir Femmes
- Twitter : @TDAVFemmes
- Instagram : @tourdelavenir\_femmes
- Youtube : Alpes Vélo







*C'est reparti  
pour un Tour!*

LES EAUX DE SAINT-GÉRON  
SONT PARTENAIRES  
DU TOUR DE L'AVENIR 2023

 **SAINT-GÉRON**

EAU MINÉRALE D'Auvergne Naturellement GAZEUSE

## LES OPÉRATIONS DE DÉPART À SAINT-VALLIER (SAÔNE-ET-LOIRE)



**Permanence organisation, commissaires, réunions et briefing :** Espace Culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo

**Salle de presse :** Salle du Conseil Municipal, 1 rue Claude Benoit

**Restauration équipes et staff :** Halle couverte, 27 rue Victor Hugo

### PERMANENCE DE DÉPART

#### Lundi 28 août

**9h30 - 16h**

Ouverture de la permanence de l'organisation

**14h - 21h**

Ouverture de la salle de presse

**9h30 - 10h45**

Accueil représentants des équipes

Confirmation des partants

**10h**

Réunion commissaires UCI

**10h45**

Réunion des directeurs sportifs

**11h15**

Briefing coureurs

**11h45-13h15**

Buffet-restauration coureurs et staff équipes

**12h**

Briefing staff organisation

**12h30**

Briefing UCI sécurité en course (tous pilotes voiture ou moto à l'échelon course)

**13h15-15h**

Buffet restauration staff organisation

**14h**

Réunion caravane publicitaire

**14h15**

Réunion service médical (médecins, pilotes, ambulanciers)

**14h45**

Réunion TV (PCC, motards TV, réalisateur)



# ÉTAPE 1 : SAINT-VALLIER – SAINT-VALLIER

## CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

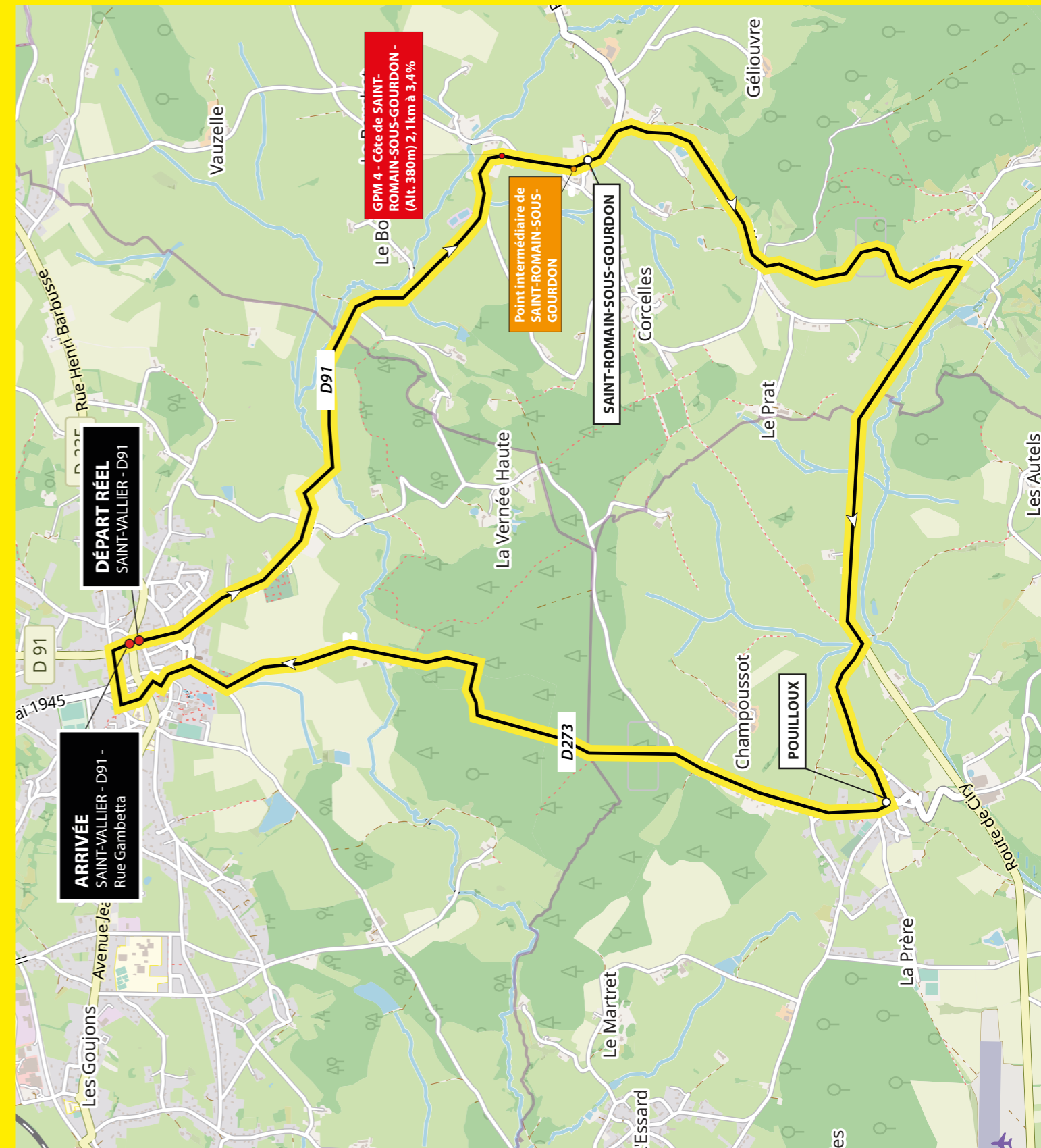
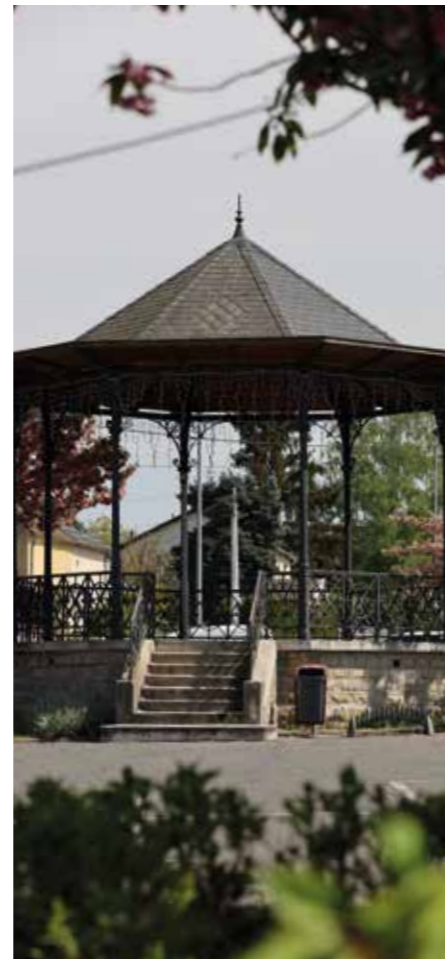
### SAINT-VALLIER

Saint-Vallier est la 7<sup>e</sup> commune la plus peuplée de Saône-et-Loire avec ses 8704 habitants.

Forte de ses nombreuses infrastructures, Saint-Vallier permet aux habitants de vivre pleinement au sein de leur commune : 7 groupes scolaires, dont un collège, 1 maison médicale, 3 résidences pour personnes âgées, 1 salle de spectacles... La Culture y est très présente grâce à la salle de spectacle de l'ECLA (Espace Culturel Louis Aragon) ainsi que son festival jeune public « Les Queulots Folies » tous les ans, au mois de juillet.

Saint-Vallier est également une ville sportive, elle brille particulièrement dans la discipline gymnique et bénéficie de très belles infrastructures permettant sa pratique.

Située au sein du Bassin minier avec Montceau-les-Mines, Blanzay et Saignes-les-Mines, Saint-Vallier est également riche d'une culture locale polonaise liée à l'immigration des travailleurs des mines dans les années 1920. Aujourd'hui, cette culture se retrouve autour d'associations, de pratiques gastronomiques et de nombreux échanges avec la Pologne.



**TOUR DE L'AVENIR  
FEMMES  
2023**

**ÉTAPE 1  
Lundi 28 Août**

**SAINT-VALLIER >  
SAINT-VALLIER**

**14,8 KM**



## PLAN DÉPART



**TOUR DE L'AVENIR FEMMES - ÉTAPE 1 - Lundi 28 Août 2023**  
Saint-Vallier > Saint-Vallier

La caravane d'ouverture évolue 30 minutes avant le passage des premiers coureurs

CARAVANE 42 km/h	PREMIÈRE COUREURE 42 km/h	DERNIÈRE COUREURE 42 km/h	ROUTE	ITINÉRAIRE	DIRECTION	INFOS / DANGERS	DISTANCE	
							RÉALISÉE	RESTANTE
Département de Saône-et-Loire								
15:15	16:00	17:59	DÉPART	SAINT-VALLIER - D91			0.0	14.8
15:15	16:00	17:59	D91	Intersection / Rue Roger Martin du Gard			0.1	14.7
15:19	16:04	18:03	D91	SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON			3.1	11.7
15:19	16:04	18:03	DÉBUT GPM				3.1	11.7
15:22	16:07	18:06	GPM 4	Côte de SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON - (Alt. 380m) 2.1km à 3.4%			5.2	9.6
15:22	16:07	18:06	INTERMÉDIAIRE	Point Intermédiaire de SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON			5.2	9.6
15:27	16:12	18:11	D60	Intersection / Rue de la Vaire (POUILLOUX)	A droite direction Pouilloux	Virage serré	8.6	6.2
15:28	16:13	18:12	Rue de la Vaire	POUILLOUX		Route étroite	9.3	5.5
15:28	16:13	18:12		Intersection / D273	A droite direction D273		9.6	5.2
15:28	16:13	18:12	D273	Intersection / Rue du Stade	Légèrement à droite direction Saint-Vallier	Virage serré	9.6	5.2
15:34	16:19	18:18	D273	SAINT-VALLIER			13.4	1.4
15:34	16:19	18:18		Intersection / Rue Marie Noëli / Rue Victor Hugo	Légèrement à gauche direction Rue Victor Hugo	Rétrécissement + Murs	13.7	1.1
15:34	16:19	18:18		Intersection / Passage Umbertoide			13.7	1.1
15:35	16:20	18:19		Intersection / D235	A gauche sur D235 direction Toutes directions	Virage serré	14.1	0.7
15:35	16:20	18:19	D235	Intersection / Rue des Ronzières / Rue Jean Lebas	A droite sur Rue Jean Lebas	Virage serré + Ralentisseur	14.1	0.7
15:35	16:20	18:19		Rue Jean Lebas	Intersection / Rue Franklin Roosevelt		14.2	0.6
15:36	16:21	18:20		Intersection / D235	Tout droit sur D91		14.7	0.1
15:36	16:21	18:20	ARRIVÉE	SAINT-VALLIER - D91 - Rue Gambetta			14.8	0.0



## INFORMATIONS

**PPO** : intersection D91 / rue Jean Bas / rue Pasteur

**Village Départ** :

Ouverture : 14h30

Lieu : D91, rue Gambetta

**Course** :

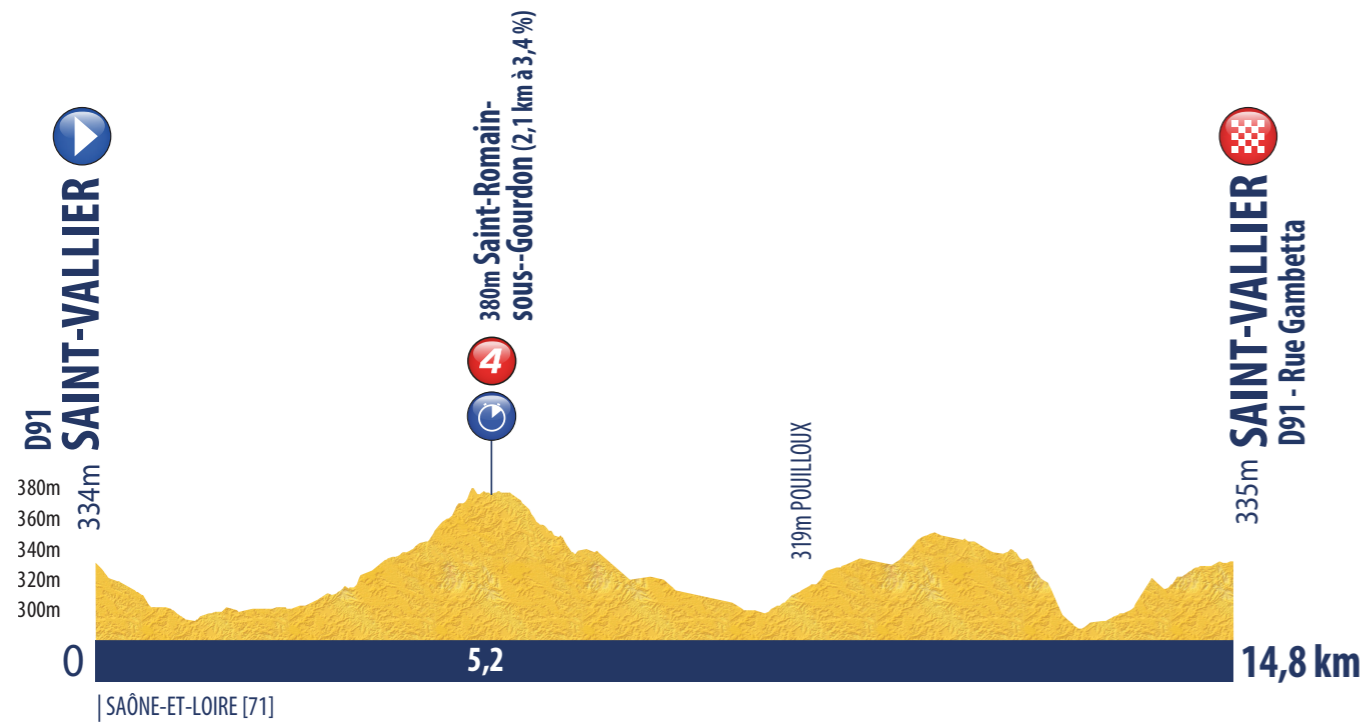
Départ/arrivée : rue Gambetta

Départ 1<sup>ère</sup> coureuse : 16h, puis toutes les minutes

Arrivée dernière coureuse : 18h20



## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PLAN ARRIVÉE



## PROFIL ET PLAN DES 5 DERNIERS KMS



## INFORMATIONS

**Ligne d'arrivée :** D91 - rue Gambetta à l'extrémité d'une ligne droite finale de 200m. Largeur de 7m.  
**Permanence :** Espace Culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo  
**Salle de presse :** salle du Conseil Municipal, 1 rue Claude Benoît  
**Antidopage :** salle du Conseil Municipal, 1 rue Claude Benoît



# ÉTAPE 2 : CHAROLLES - LOUHANS-CHÂTEAURENAUD

## CHAROLLES

Bienvenue à Charolles en Bourgogne du sud et sous-préfecture de Saône et Loire. Dénommée la « petite Venise du Charolais », la ville se situe au confluent de ses deux rivières Arconce et Semence et des canaux qui la sillonnent, enjambés par ses multiples passerelles. Au rythme des saisons, elle vous ouvre l'horizon sur prairies et bocage, berceau de la célèbre race bovine charolaise dont le territoire est candidat au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. **Terre d'élevage par excellence, elle est l'un des fleurons de la gastronomie française.**

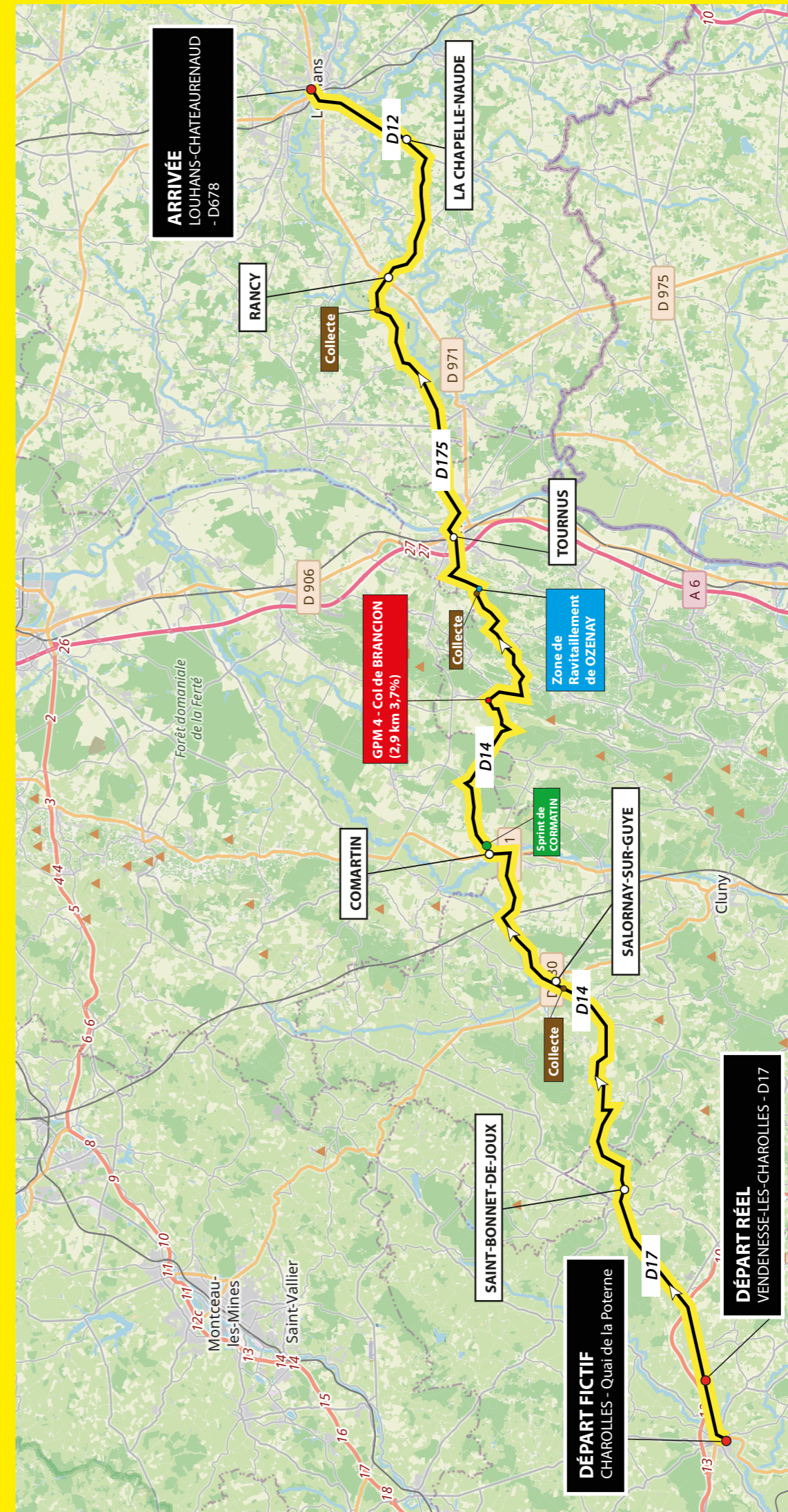
Charolles, également connue pour ses faïences, vous offre la perspective d'une exploration culturelle pour vous ressourcer et partager une expérience avec émotion, par les saveurs et les savoir-faire des hommes et femmes marqués par les plus belles réussites. La ville de Charolles est liée à l'histoire du cyclisme grâce au champion Bernard Thevenet. En effet, celui-ci a fait ses débuts au Vélo Club Charolais. Nous vous souhaitons de belles découvertes et rencontres.



## LOUHANS-CHÂTEAURENAUD

Située au cœur de la Bresse Bourguignonne, entourée par la Seille, le Solnan et la Vallière, Louhans-Châteaurenaud possède un patrimoine gastronomique, architectural et historique exceptionnel. La cité médiévale aux 157 arcades, formant l'artère principale, offre de nombreuses boutiques de part et d'autre des pavés. L'Hôtel-Dieu et son Apothicairerie d'exception, qui renferme une collection unique de pots en faïences hispano-mauresques, constituent une visite incontournable. Au musée des Beaux-Arts, chacun peut admirer des œuvres d'artistes tels que David ou Jean Cocteau et découvrir dans la même bâtisse le Musée de l'Imprimerie, unique en France. Ne ratez pas l'église Saint-Pierre et son toit en tuiles polychromes vernissées, ses gargouilles et ses vitraux hauts en couleurs.

La ville est également réputée pour son marché du lundi matin, un des plus grands de France, qui existe depuis le 13<sup>ème</sup> siècle et qui met à l'honneur la célèbre volaille de Bresse, seule volaille au monde à posséder une AOC depuis 1957 et une AOP depuis 1996. Louhans-Châteaurenaud séduit aussi par son dynamisme sportif avec près de 40 associations qui participent au rayonnement de la commune. La ville a d'ailleurs été élue en 2015 Ville la Plus sportive de France (catégorie - de 10 000 habitants) et elle candidate au Challenge 2023. De plus, elle s'est vue remettre cette année le challenge du fair-play décerné par le Cdos 71. Label Terres de Jeux en 2024 et classe olympique, Louhans-Châteaurenaud n'a de cesse de mettre à l'honneur le sport tant pour ses habitants que pour les touristes ! Louhans-Châteaurenaud, c'est tous les avantages d'une ville dans un cadre de vie protégé !



CHAROLLES >  
LOUHANS-CHÂTEAURENAUD  
91,8 KM

TOUR DE L'AVENIR  
FEMMES  
2023  
ÉTAPE 2  
Mardi 29 Août



## PLAN DÉPART



TOUR DE L'AVENIR FEMMES - ÉTAPE 2 - Mardi 29 Août 2023								
Charolles > Louhans-Châteaurenaud								
La caravane d'ouverture évolue 30 minutes avant le passage des premiers coureurs								
HORAIRES COURSE			ROUTE	ITINÉRAIRE	DIRECTION	INFOS / DANGERS	DISTANCE	
42 km/h	40 km/h	38 km/h					RÉALISÉE	RESTANTE
Département de Saône-et-Loire							0.0	3.4
13:30	13:30	13:30	Départ FICTIF	CHAROLLES - Quai de la Poterne	A droite sur Rue Gambaetta direction Macon	Route étroite	0.1	3.3
				Rue Gambaetta	Intersection / Rue des Halles / Rue du Puits des Ravauds	Route étroite	0.1	3.3
				D17	Intersection / Rue du Colombier		0.5	2.9
13:40	13:40	13:40	Départ RÉEL	VENDENESSE-LES-CHAROLLES - D17			0.0	91.8
13:40	13:40	13:40	D17	Intersection / Chemin de la Croix de Reuil / VC à droite "Collanges"			0.2	91.6
13:46	13:46	13:47	D17	LA FOURCHE (VENDENESSE-LES-CHAROLLES)			4.5	87.3
13:46	13:47	13:47	D983	Intersection / Chemin des Fougères			4.8	87.0
13:54	13:54	13:55	D983	SAINT-BONNET-DE-JOUX			9.9	81.9
14:00	14:01	14:02		Intersection / Route de Mont de Mars / D14	Légèrement à gauche sur D14 direction Tournus		14.1	77.7
14:00	14:01	14:02	D14	Intersection / Route de Croze			14.4	77.4
14:07	14:08	14:10	D14	SAINT-ANDRE-LE-DESERT			19.2	72.6
14:16	14:18	14:20	COLLECTE	Zone de COLLECTE sur 200 mètres			25.7	66.1
14:16	14:18	14:20	D14	SALORNAY-SUR-GUYE			25.7	66.1
14:24	14:26	14:29	D14	CONFRANCON (CORTEVAIX)			31.1	60.7
14:28	14:31	14:34		Intersection / D981	A gauche sur D981 direction Comarlin	Ilot	34.2	57.6
14:29	14:32	14:34	D981	CORMATIN			34.8	57.0
14:30	14:32	14:35	SPRINT	Sprint de CORMATIN			35.1	56.2
14:30	14:33	14:36		Intersection / D14	A droite sur D14 direction Tournus		35.5	56.3
14:30	14:33	14:36	D14	Intersection / Route de la Chaume		Guilles	35.6	56.2
14:36	14:39	14:42	D14	CHAPAIZE			39.6	52.2
14:41	14:44	14:48	Début GPM				43.5	47.4
14:46	14:49	14:53	GPM 4	Col de BRANCION - (Alt. 353m) 2,9 km 3,7%			46.4	45.4
14:46	14:49	14:53		Intersection / Chemin des Buissonnats			46.6	45.2
14:48	14:51	14:55	D14	MARTAILLY-LES-BRANCION			47.6	44.2
14:54	14:58	15:02	D14	OZENAY			52.3	39.5
14:55	14:59	15:03	COLLECTE	Zone de COLLECTE sur 200 mètres			53.0	38.8
14:56	14:59	15:04	RAVITAILLEMENT	Zone de RAVITAILLEMENT de OZENAY			53.2	38.6
15:02	15:06	15:10	D14	TOURNUS			57.4	34.4
15:03	15:07	15:12		Intersection / D215	A droite sur D14 direction Centre Ville	Ilots	58.6	33.2
15:03	15:08	15:12		Intersection / Rue de l'Industrie	A droite sur Rue de l'Industrie		58.7	33.1
15:04	15:08	15:13		Rue de l'Industrie	Intersection / Rue du Puits des Sept Fontaines		58.9	32.9
15:04	15:08	15:13		Rue du Puits des Sept Fontaines	Intersection / Rue de la Manu		59.1	32.7
15:04	15:09	15:13	D56	Intersection / D56	Tout droit sur D56		59.4	32.4
15:05	15:09	15:14		Place de l'Arc	Intersection / Rue de la Tannerie	Virage serré	59.7	32.1
15:05	15:09	15:14		Place du Champ de Mars	Intersection / D37	Virage serré + Mobiliers Urbains	59.7	32.1
15:05	15:09	15:14	D37	Intersection / Rue des Convois / Rue de la Cruce Cassée	A droite sur D37 direction Centre Ville	Route étroite + Ralentisseur + Mobiliers Urbains	59.8	32.0
15:07	15:11	15:16	D37	LACROST			61.3	30.5
15:07	15:12	15:16		Intersection / D44	A gauche sur D44 direction Simandre		61.4	30.4
15:07	15:12	15:16	D44	Intersection / Chemin des Carrières			61.4	30.4
15:09	15:14	15:19		Intersection / D175	A droite sur D175 direction Loisy		62.9	28.9
15:10	15:15	15:20	D175	Intersection / VC à droite			63.6	28.2
15:11	15:15	15:20	D175	L'ABERGEMENT-DE-CUISERY			63.8	28.0
15:18	15:23	15:28	D175	LOISY			69.0	22.8
15:22	15:27	15:33	D175	HUILLY-SUR-SEILLE			71.7	20.1
15:25	15:31	15:37		Intersection / D475	A droite sur D475 direction Rancy	Passage d'un pont	74.1	17.7
15:26	15:31	15:37	D475	Intersection / Chemin du Port / Chemin du Ponton (RANCY)			74.4	17.4
15:26	15:32	15:38	COLLECTE	Zone de COLLECTE sur 200 mètres	Après le second pont		74.8	17.0
15:28	15:33	15:39	D475	RANCY			75.8	16.0
15:28	15:34	15:40		Intersection / D971	A gauche sur D971	Virage serré	76.2	15.6
15:29	15:34	15:40	D971	Intersection / D475	A droite sur D475 direction Ménétreuil	Virage serré	76.3	15.5
15:29	15:34	15:40	D475	Intersection / VC à gauche "Lotissement le Tremblay"			76.4	15.4
15:32	15:38	15:44	D475	MENETREUIL			78.7	13.1
15:40	15:46	15:52		Intersection / D12	A gauche sur D12 direction Louhans		84.1	7.7
15:41	15:47	15:53	D12	Intersection / Route des Grands Bois			84.8	7.0
15:42	15:48	15:55	D12	LA CHAPELLE-NAUDE			85.9	5.9
15:46	15:53	16:00	D12	LOUHANS-CHATEAURENAUD			88.8	3.0
15:49	15:55	16:02	D971	Intersection / Rue du Carrage / Rue du Maroc			90.4	1.4
15:50	15:56	16:03	D678	Intersection / Place Aristide Briand			91.0	0.8
15:50	15:56	16:03		Rue Ferdinand Bourgeois	Intersection / Place Général de Gaulle		91.1	0.7
15:50	15:57	16:04	D678sg	Intersection / D678sg / Grand Rue	Tout droit sur D678sg direction Rue des Dodanes	Virage serré	91.5	0.3
15:50	15:57	16:04		Rue des Dodanes	A gauche	Virage serré	91.5	0.3
15:51	15:57	16:04	ARRIVÉE	LOUHANS-CHATEAURENAUD - D678			91.8	0.0

## INFORMATIONS

**PPO :** Intersection Avenue Perrier / Avenue de la Libération

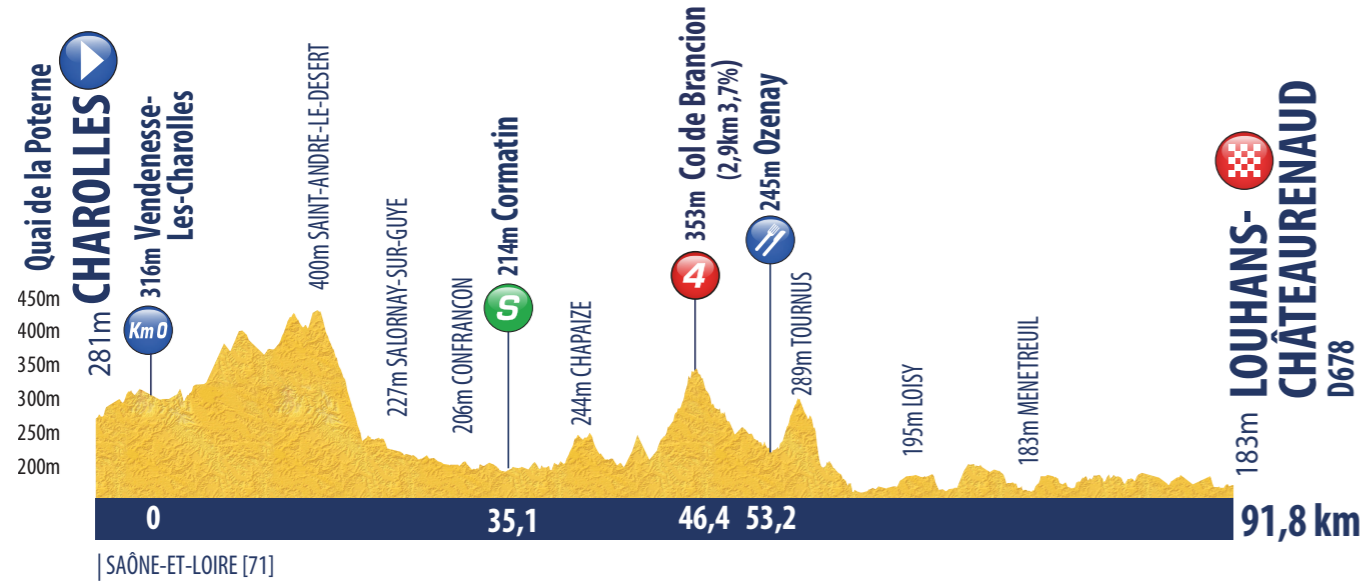
**Village Départ :**  
Ouverture : 10h  
Lieu : Quai de la Poterne

**Course :**  
Rassemblement de départ : Quai de la Poterne  
Signature : 11h45 - 13h15  
Appel des coureurs : 13h20  
Départ fictif : 13h30 sur Quai de la Poterne  
Départ réel : 13h40 sur D17 soit à 3,4 km du lieu de rassemblement





## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL ET PLAN DES 5 DERNIERS KMS



## PLAN ARRIVÉE



## INFORMATIONS

Ligne d'arrivée : D678sg - Rue des Dodanes à l'extrémité d'une ligne droite finale de 200m. Largeur de 5m.  
Permanence - Salle de presse : salle de la Grenette, rue de la Grenette  
CAD : salle du Palace, place de la Libération



# ÉTAPE 3 : SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE VAL-D'ÉPY

## SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

La commune de Saint Didier sur Chalaronne est située au pied du Beaujolais, à l'ouest du département de l'Ain et du canton de Chatillon sur Chalaronne. Limitrophe des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire, Saint-Didier-sur Chalaronne compte 3069 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une superficie de 24,98 km<sup>2</sup>.

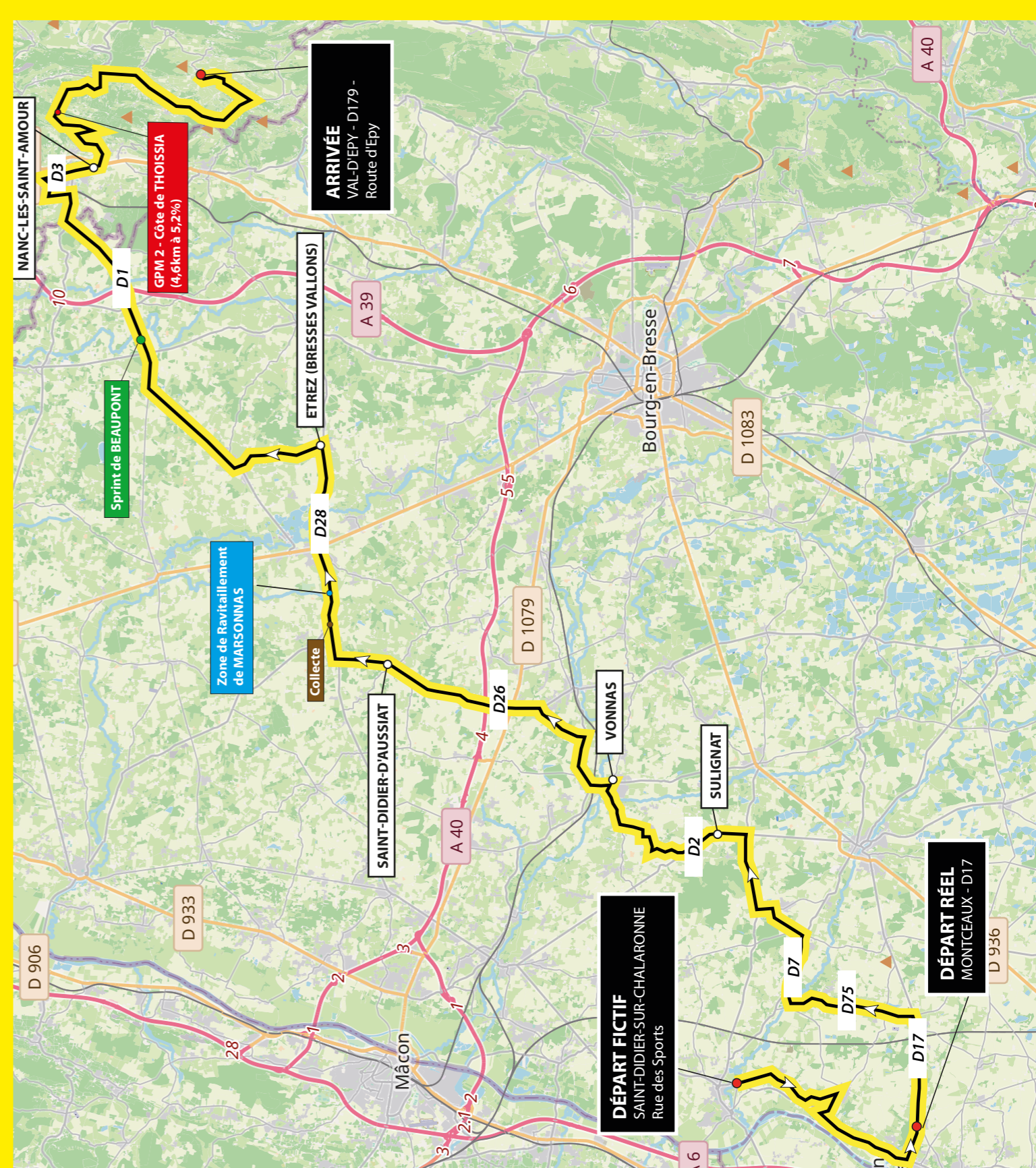
Ses frontières tendent à se confondre avec celles de Thoissey. Ces deux villes forment un bassin de vie de près de 5 000 citoyens. La commune de Saint-Didier-Didier est un pôle économique avec une zone d'activités (parc Actival – 600 emplois), un centre bourg pourvus de petits commerces, deux enseignes (U express – Gamm Vert), et de nombreux artisans.



## VAL D'ÉPY

Commune qui a donné son nom à tout un territoire dans la région naturelle du Revermont, Val-d'Épy est née de la fusion avec ses voisines Florentia, Nantey, Senaud et La Balme-d'Épy. Son histoire est jalonnée de regroupements si bien qu'elle comprend également les hameaux ou lieux-dits d'Écuria, d'Épy, de Lanéria, de Moulin Gaulin, de Poisoux, de Tarcia et de Vesia soit 11 villages au total.

Elle est située à l'extrême sud-ouest du département du Jura en région Bourgogne Franche-Comté et fait partie de la Communauté de Commune Porte du Jura. Cette commune nouvelle d'environ 350 habitants s'épanouit légèrement sur sa zone rurale de 25 km<sup>2</sup>.



**TOUR DE L'AVENIR  
FEMMES  
2023  
ÉTAPE 3  
Mercredi 30 Août**

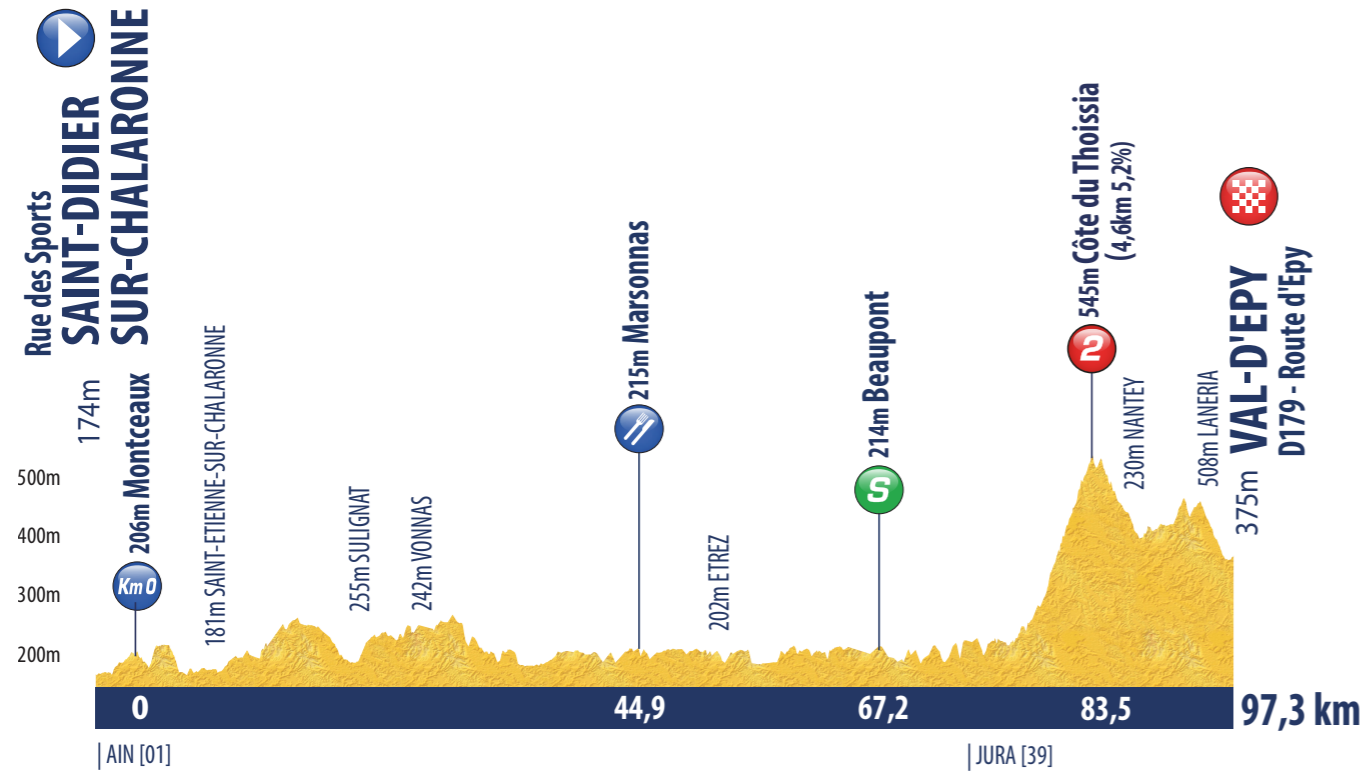
**SAINT-DIDIER-  
SUR-CHALARONNE  
> VAL-D'ÉPY  
97,3 KM**



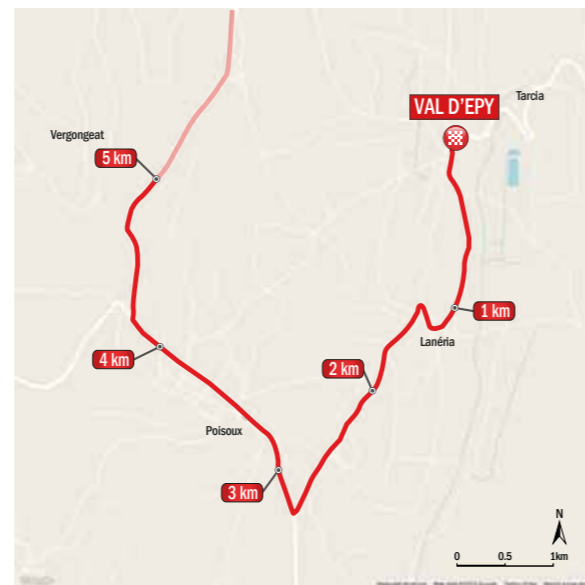




## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL ET PLAN DES 5 DERNIERS KMS



## PLAN ARRIVÉE



## INFORMATIONS

Ligne d'arrivée : D179 - Route d'Epy à l'extrémité d'une ligne droite finale de 200m. Largeur de 5m.  
Permanence - Salle de presse : Mairie  
CAD : Mairie





**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# TOUR DE L'AVENIR FEMMES

Du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023



Illustration: BACKUP, S3, Réalisation: www.studio31.fr

**La Région**  
sur tous les terrains

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)



# ÉTAPE 4 : CHALLES-LES-EAUX MEGÈVE

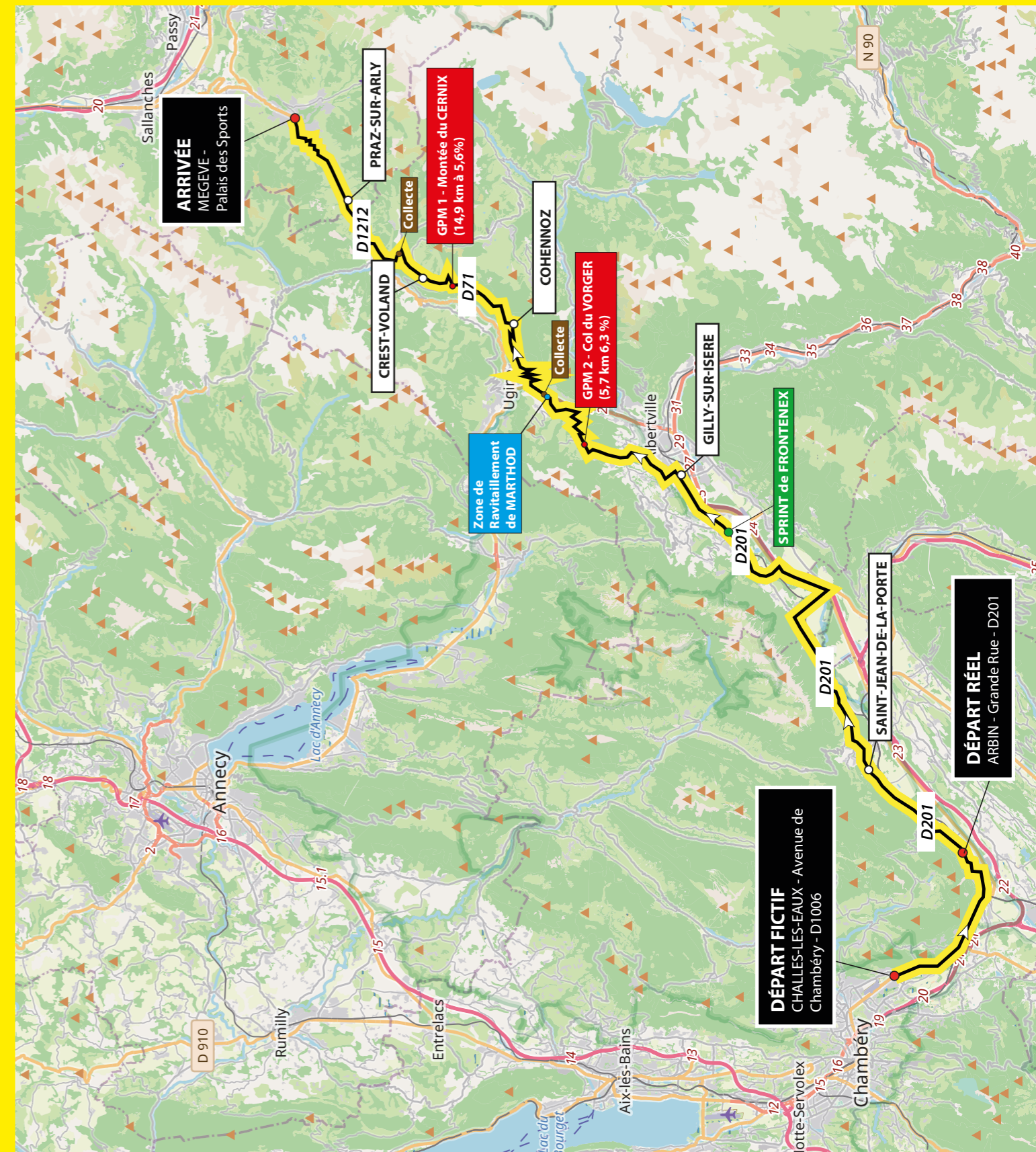
## CHALLES-LES-EAUX

Challes-les-Eaux est une station thermale et touristique accueillante, dotée d'un Casino, d'un château du XV<sup>e</sup> siècle, d'un centre de vol à voile et d'un plan d'eau. Vous pouvez venir faire le plein de santé et de forme. C'est un point de départ idéal entre massif de Chartreuse et massif des Bauges.



## MEGÈVE

Megève est un village et une station de ski des Alpes, dans le sud-est de la France, en plein cœur du massif du Mont-Blanc. Il offre des descentes de ski alpin, des snowparks et des pistes de ski de fond qui sont reliées à La Giettaz. La région comprend de nombreux chalets rustiques chics, des hôtels de luxe et des boutiques de créateur. Son centre piéton est fait de rues médiévales pavées. En été, des sentiers traversent des forêts et des prairies verdoyantes, et mènent au Mont d'Arbois qui offre une vue panoramique.

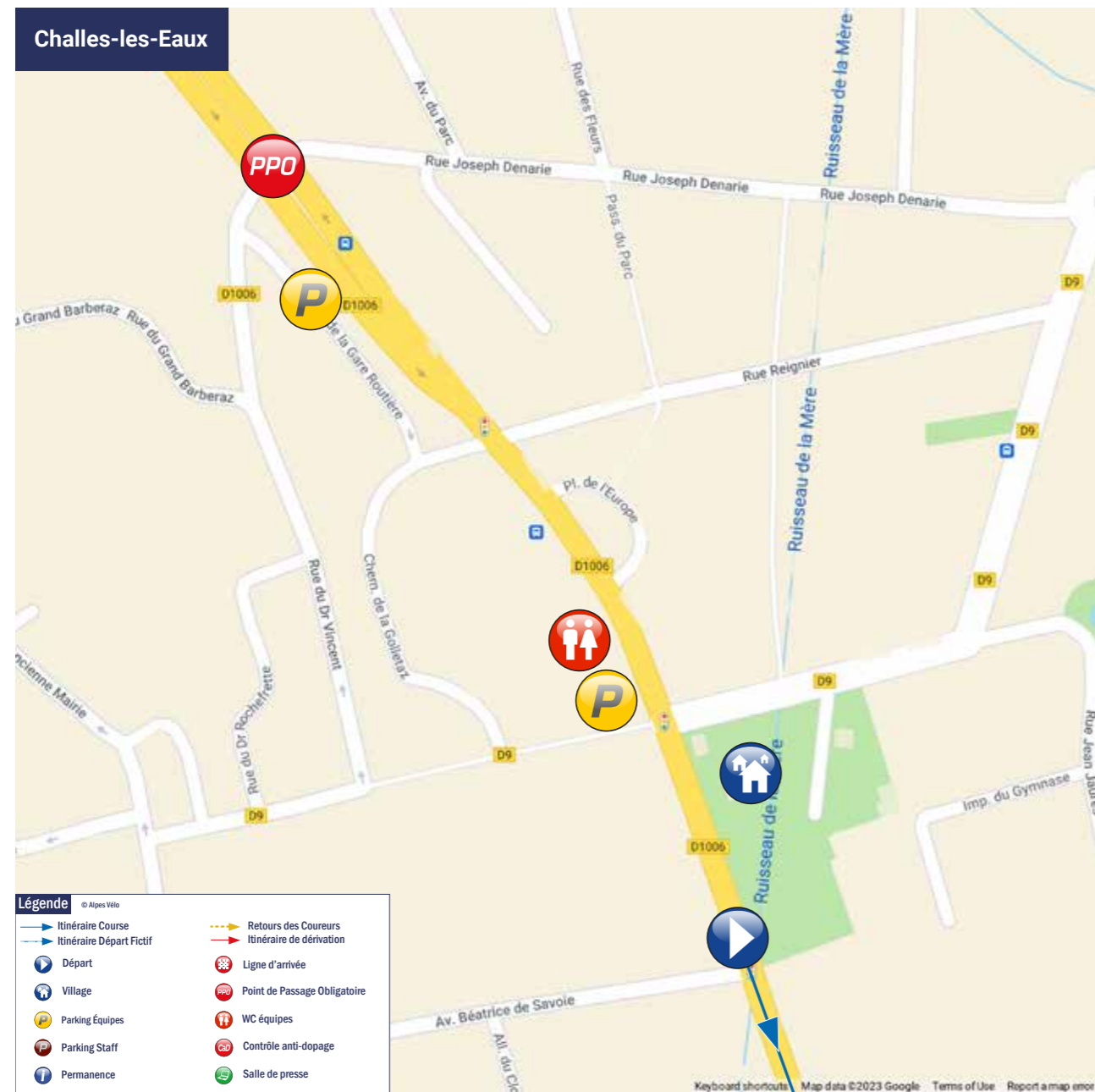


**TOUR DE L'AVENIR  
FEMMES  
2023  
ÉTAPE 4  
Jeudi 31 Août**

**CHALLES-LES-EAUX  
> MEGÈVE  
79,8 KM**



# PLAN DÉPART



**TOUR DE L'AVENIR FEMMES - ETAPE 4 - Jeudi 31 Août 2023**  
Challes-les-Eaux > Megève

La caravane d'ouverture évolue 30 minutes avant le passage des premiers coureurs

HORAIRES COURSE		ROUTE	ITINÉRAIRE	DIRECTION	INFOS / DANGERS	DISTANCE	
37 km/h	34 km/h					31 km/h	RÉALISÉE
13:30	13:30	13:30	Départ FICTIF	CHALLES-LES-EAUX - Avenue de Chambéry - D1006	Département de la Savoie	0.0	103.3
			D1006	Intersection / Avenue Béatrice de Savoie		0.0	103.3
			D1006	SAINT-JEORE-PRIEURE		1.1	9.2
			D201	Intersection / D201 / Rue de la Scierie / Avenue Pierre de la Gontrie (PORTE DE SAVOIE)	A droite sur D201 direction Montmélian	7.1	3.2
			D201	Intersection / D201 / Zone commerciale	A gauche sur D201 direction Montmélian	7.2	3.1
			D201	MONTMELIAN		7.7	2.6
			D201	ARBIN		9.5	0.8
13:50	13:50	13:50	Départ RÉEL	ARBIN - Grande Rue - D201		0.0	79.8
13:50	13:50	13:50	D201	Intersection / Rue de la Déserte		0.2	79.6
13:53	13:53	13:53	D201	LA CHAPELLE (CRUET)		2.0	77.8
13:53	13:53	13:54	D201	Intersection / D11	A gauche sur D201 direction Cruet	2.1	77.7
13:54	13:54	13:55	D201	SAINT-LAURENT (CRUET)		2.6	77.2
13:54	13:54	13:55	D201	VC à droite "Lofissement"		2.6	77.2
13:56	13:57	13:58	D201	LA BARATERIE (CRUET)		4.3	75.5
14:01	14:02	14:03	D201	SAINTE-VAL-DE-VALENTIGNEY		4.9	74.9
14:03	14:04	14:05	D201	BOURG EVESCAL (SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE)		8.2	71.6
14:04	14:05	14:07	D201	ALBIGNY (SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY)		8.9	70.9
14:04	14:06	14:07	201G	Intersection / Chemin de la fin du Chêne		9.1	70.7
14:05	14:07	14:08	D201G	SAINTE-PIERRE-D'ALBIGNY		9.7	70.1
14:05	14:07	14:08	D201	Intersection / D911 / D101 / Rue Jacques Mareil / Monument des Platanes	Tout droit sur D911 direction Saint-Pierre-d'Albigny	9.7	70.1
14:06	14:07	14:09	D911	Intersection / Rue de la fin du Mas		9.9	69.9
14:07	14:08	14:10	D201	Intersection / D201 / Rue Louis Blanc-Pinget	A droite sur D201 direction Fréterive	10.5	69.3
14:08	14:10	14:12	D201	MICLANET (SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY)		11.7	68.1
14:10	14:12	14:14	D201	LE BOURGET (SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY)		12.9	66.9
14:12	14:14	14:17	D201	LE VILLARD (PRETERIVE)		14.0	65.8
14:13	14:15	14:18	D201	PRETERIVE		14.7	65.1
14:15	14:17	14:20	D201	LA FIARDIERE (PRETERIVE)		15.7	64.1
14:18	14:21	14:24	D201	FONTAINE (GRESY-SUR-ISERE)		17.7	62.1
14:18	14:21	14:24	D201	Intersection / Rue du Montet / Route du Lac		17.8	62.0
14:20	14:23	14:26	D201	GRESY-SUR-ISERE		18.7	61.1
14:21	14:23	14:27	D201	Intersection / D222 / Rue de la Rafinière	A droite sur D222 vers Autres directions	19.2	60.6
14:21	14:23	14:27	D222	Place Pierre Bonnet		19.2	60.6
14:22	14:25	14:28	D1090	Passage à niveau n°6		20.1	59.7
14:29	14:32	14:36	D1090	Intersection / Sortie Wam Park (MONTAILLEUR)		24.1	55.7
14:30	14:34	14:38	D201B	Intersection / D201B	A gauche sur D201B	25.0	54.8
14:31	14:34	14:39	D201B	Passage à niveau n°7		25.4	54.4
14:31	14:35	14:39	D201B	Intersection / Rue de la Chagne d'en bas	A droite	25.5	54.3
14:32	14:36	14:41	D201	Intersection / D201	A droite sur D201 vers Saint-Vital	26.5	53.3
14:33	14:37	14:41	D201	FOURNEUX (MONTAILLEUR)		26.7	53.1
14:33	14:37	14:41	D201	LES CHAVANNES (SAINT-VITAL)		26.8	53.0
14:34	14:38	14:43	D201	SAINTE-VITAL		27.6	52.2
14:30	14:33	14:38	SPRINT	Sprint de FRONTENEX		28.5	51.2
14:36	14:40	14:45	D201	FRONTENEX		28.6	51.2
14:37	14:41	14:46	D201	TOURNON		29.2	50.6
14:43	14:47	14:53	D990	GILLY-SUR-ISERE		32.7	47.1
14:44	14:49	14:55	D64	Intersection / D64	A gauche sur D64 direction Col de Tarné	33.9	45.9
14:45	14:50	14:55	D64	Intersection / Chemin des Pierres		34.0	45.8
14:46	14:51	14:57	D104A	Intersection / D104A	A droite sur D104A direction Pallud	34.8	45.0
14:46	14:51	14:57	D104A	AIDIER (GILLY-SUR-ISERE)		34.8	45.0
14:47	14:52	14:58	Début GPM	LE VILLARD (MERCURY)		35.2	44.6
14:48	14:53	14:59	D63	Intersection / D104A	Tout droit sur D63 direction Alondaz	36.1	43.7
14:50	14:55	15:01	GPM 2	Col du VOIRGER - (Alt. 714m) 5.7 km à 3.3%		40.9	38.9
14:59	15:05	15:13	D63	THEVESOL		42.9	36.9
15:02	15:09	15:17	D201	Intersection / Route de l'Épignier	A gauche sur Route de l'Épignier direction Ugine	45.0	34.8
15:02	15:09	15:17	Voie communale	Intersection / VC à droite		45.0	34.8
15:05	15:12	15:20	D201	Passage à niveau n°52		46.7	33.1
15:05	15:12	15:20	D201	Intersection / D1212 / D129	A gauche sur D129 direction Ugine	46.8	33.0
15:08	15:12	15:20	COLLECTE	Zone de COLLECTE sur 200 mètres		47.8	32.0
15:06	15:13	15:21	RAVITAILLEMENT	Zone de RAVITAILLEMENT de RAETHNO		47.8	32.0
15:06	15:13	15:21	D129	Intersection / D67	A droite sur D67 direction Ugine	47.4	32.4
15:07	15:13	15:21	D67	Intersection / Route des Rotelières	A gauche sur D67	47.5	32.3
15:08	15:15	15:24	Début GPM			48.6	31.2
15:14	15:22	15:31	D71	Intersection / D71	A droite puis à gauche sur D71 direction Cohennoz	52.3	27.5
15:21	15:29	15:38	D71	Intersection / Route des Orcaets		64.3	23.5
15:25	15:33	15:43	D71	COHENNOZ	Tout droit	58.6	21.2
15:32	15:41	15:52	D71	LE CERNIX (COHENNOZ)		63.1	16.7
15:32	15:42	15:52	GPM 1	Montée du CERNIX - (Alt. 1232m) 14.9 km à 5.6%		63.5	16.3
15:32	15:42	15:52	D71C	Intersection / Chemin Marin Bérard		63.5	16.3
15:34	15:43	15:54	D71A	Intersection / Chemin d'Orange (CREST-VOLAND)		64.2	15.6
15:34	15:43	15:54	D71A	CREST-VOLAND		64.3	15.5
15:34	15:44	15:55	D71A	Intersection / D71A	A droite sur D71A direction Les Saïses	64.6	15.2
15:34	15:44	15:55	D71A	Intersection / Chemin de la Chapelle		64.6	15.2
15:35	15:45	15:56	D71B	Intersection / D71B	A gauche sur D71B direction Notre-Dame-de-Bellecombe	65.2	14.6
15:40	15:49	16:01	D71B	NOTRE-DAME-DE-BELLECOTTE		67.9	11.9
15:40	15:50	16:02	COLLECTE	Zone de COLLECTE sur 200 mètres		68.1	11.7
15:40	15:50	16:02	D2188	Intersection / D2188	A gauche sur D2188 direction Megève	68.3	11.5
15:40	15:50	16:02	D2188	Intersection / Rue de l'Église / Impasse des Belles Roches		68.3	11.5
15:44	15:54	16:06	D1212	Intersection / D1212 / Rue des Evettes	Légalement à droite sur D1212 direction Megève	70.7	9.1
15:45	15:55	16:07	D1212	Intersection / Route Panoramique / VC à droite		71.2	8.6
15:48	15:58	16:11	D1212			72.9	6.9
15:49	16:00	16:12	D1212	PRAZ-SUR-ARLY	Département de la Haute-Savoie	73.7	6.1
15:54	16:05	16:19	D1212	MEGEVE		77.0	2.8
15:59	16:10	16:24	ARRIVEE	Route du Palais des Sports		79.7	0.1
15:59	16:10	16:24	ARRIVEE	MEGEVE - Palais des Sports		79.8	0.0

## INFORMATIONS

**PPO** : Intersection D1006 - Joseph Denarie

**Village Départ** :

Ouverture : 10h

Lieu : Avenue de Chambéry, parking Beauséjour

**Course** :

Rassemblement de départ : Avenue de Chambéry - D1006

Signature : 12h - 13h15

Appel des coureurs : 13h20

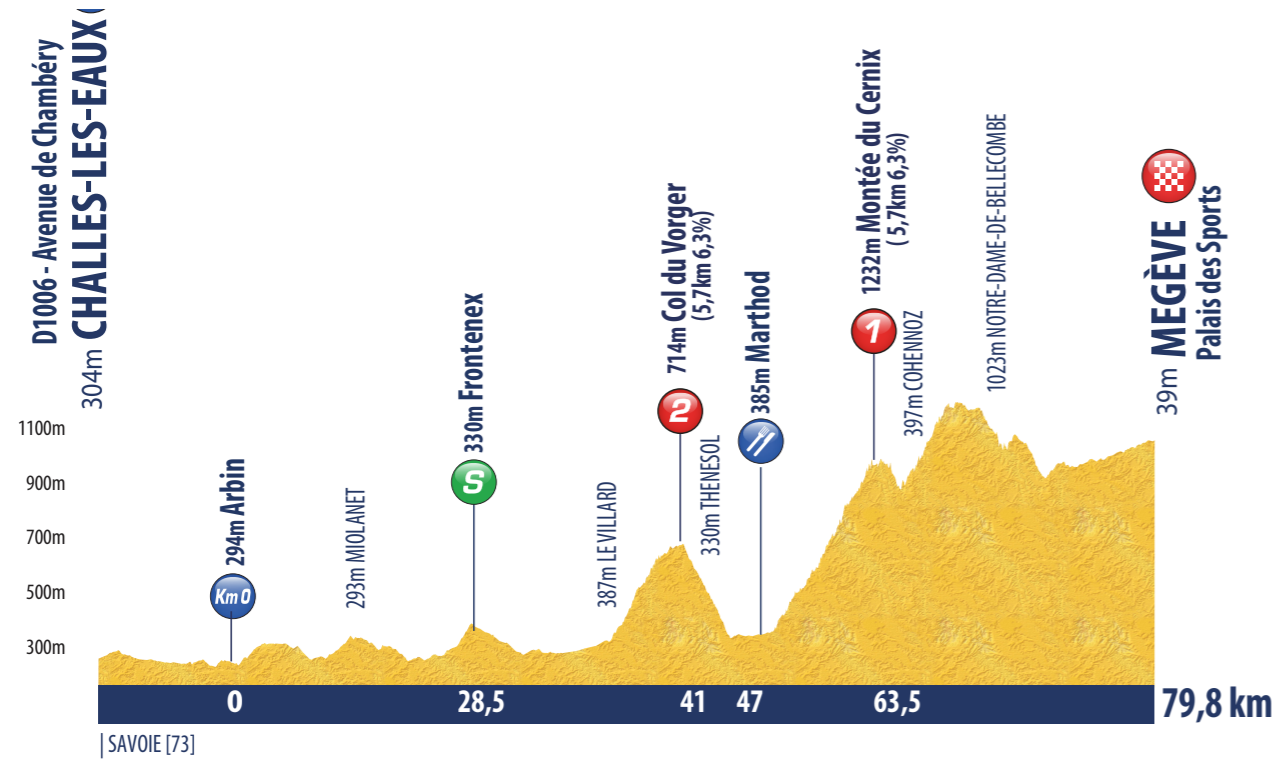
Départ fictif : 13h30 sur D1006

Départ réel : 13h50 sur D201 soit à 10,3km du lieu de rassemblement





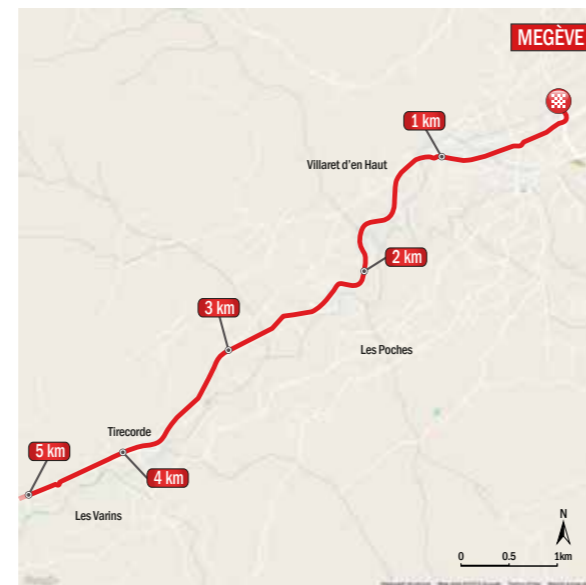
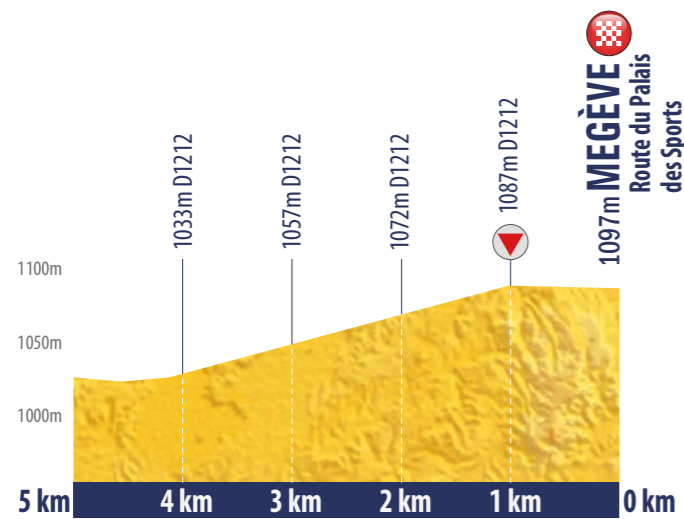
## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PLAN ARRIVÉE



## PROFIL ET PLAN DES 5 DERNIERS KMS



## INFORMATIONS

Ligne d'arrivée : Palais des Sports à l'extrémité d'une ligne droite finale de 50m. Largeur de 7m  
 Permanence - Salle de presse : Palais des Sports  
 CAD : Palais des Sports



HAUTE TARENTAISE — VANOISE

UN ÉTÉ

# NOMMÉ désirs



© Michael Rodriguez, Simon A. Paran/C. leclercq,  
Tobias A. Gump, R. Baurhoo, @ricardoserra





# ÉTAPE 5 : SAINT-GERVAIS MONT-BLANC SAINTE-FOY-TARENTEISE

## SAINT-GERVAIS MONT-BLANC

Saint-Gervais Mont-Blanc c'est avant tout le Bien-Vivre à la montagne tout au long des 4 saisons ! Village de Haute-Savoie, blotti au pied du Mont-Blanc, riche de son passé et tourné vers l'avenir dans le respect de son patrimoine naturel et de son histoire, vous y vivrez toutes les Émotions Alpines avec ses habitants, fiers et heureux de partager les bienfaits et les merveilles de leur territoire !



## SAINTE-FOY-TARENTEISE

Sainte Foy Tarentaise est un incontournable village authentique & vivant composé de nombreux hameaux de charme et d'une station trentenaire. Sa signature identitaire est une architecture traditionnelle de qualité. Son « terrain de jeu » est un joyau naturel & unique. Le cadre est magique et sa configuration en encorbellement sécurisante. Été comme hiver, sur neige ou sur terre, le territoire offre une expérience inoubliable de la puissance Nature entre grands espaces, panoramas et sapins ancestraux.

Son engagement : permettre une re-connexion totale (à soi, aux autres, aux éléments) par un retour à l'essentiel dans un environnement montagnard harmonieux et ressourçant. La vie locale se veut paisible, simple & discrète que l'on soit de passage ou local de l'étape.



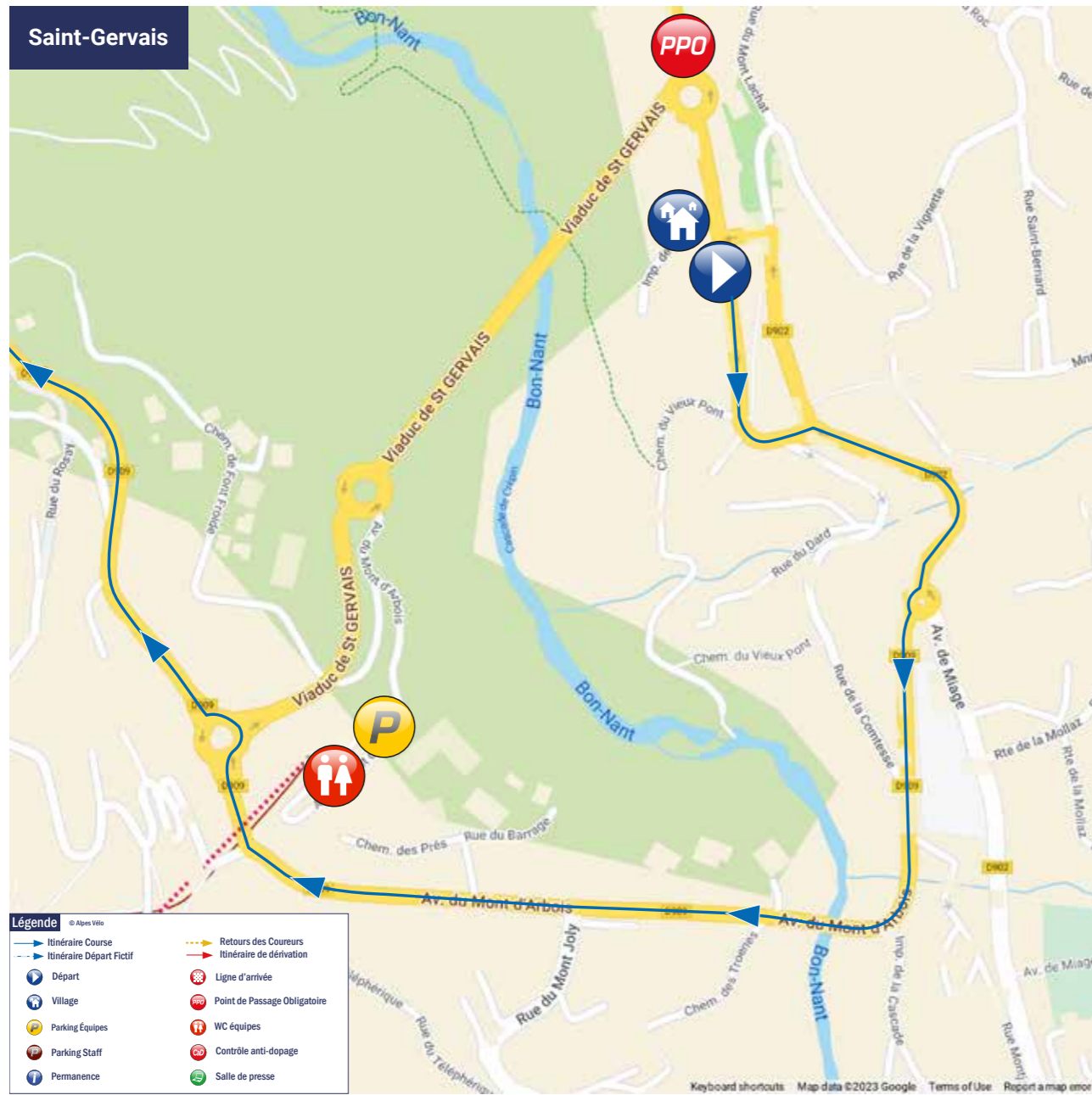
**TOUR DE L'AVENIR  
FEMMES  
2023  
ÉTAPE 5  
Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre**

**SAINT-GERVAIS  
MONT-BLANC >  
SAINTE FOY  
TARENTEISE**

**98,3 KM**



# PLAN DÉPART



**TOUR DE L'AVENIR FEMMES - ÉTAPE 5 - Vendredi 1er Septembre 2023**  
 Saint-Gervais Mont-Blanc > Sainte Foy Tarentaise

La caravane d'ouverture évolue 30 minutes avant le passage des premiers coureurs

HORAIRES COURSE			ROUTE	ITINÉRAIRE	DIRECTION	INFOS / DANGERS	DISTANCE	
34 km/h	31 km/h	28 km/h					RÉALISÉE	RESTANTE
12:15	12:15	12:15	Départ FICTIF	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - Espace Mont-Blanc	Département de la Haute-Savoie		0.0	4.3
			D909	Intersection / Rue de la Comtesse / Rue de Montjoie			0.5	3.8
12:30	12:30	12:30	Départ RÉEL	COMBLOUX - D909			0.0	98.3
12:35	12:36	12:37		Intersection / D1212 / Route de l'Oise (DEMI-QUARTIER)	A gauche sur D1212 direction Albertville		3.3	95.0
12:38	12:39	12:40	D1212	DEMI-QUARTIER			4.8	93.5
12:39	12:40	12:41	D1212	MEGEVE			5.2	93.1
12:48	12:49	12:51	D1212	PRAZ-SUR-ARLY			10.2	88.1
12:53	12:55	12:58		Intersection / D1212 / Rue des Evettes	Département de la Savoie		13.1	85.2
12:57	12:59	13:02		Intersection / D1212 / Rue des Evettes	Légèrement à gauche sur D2188 direction Notre-Dame-de-Bellecombe		15.3	83.0
12:57	12:59	13:02	Début GPM		Après le rond-point		15.3	80.7
12:57	13:00	13:03	D2188	Intersection / Chemin de la Frassette			15.7	82.4
13:00	13:03	13:07	D2188	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE			17.4	80.9
13:20	13:25	13:31	D2188	LES SAISIES (HAUTELUCE)			28.7	49.4
13:21	13:24	13:32	GPM 1	Col des SAISIES - (Alt. 1450m) 13.7 km à 5.1%			29.0	49.3
13:21	13:24	13:32	COLLECTIE	Zone de COLLECTIE sur 200 mètres			29.0	49.3
13:48	13:55	14:04		Intersection / D925 (VILLARD-SUR-DORON)	A gauche sur D925 direction Beaufort		44.2	54.1
13:48	13:55	14:04	D925	Intersection / Chemin de Varger			44.3	54.0
13:50	13:58	14:08	COLLECTIE	Zone de COLLECTIE sur 200 mètres			45.8	52.5
13:51	13:59	14:08	D925	BEAUFORT		liot	46.0	52.3
13:51	13:59	14:08	RAVITAILLEMENT	Zone de ravitaillement de BEAUFORT			46.0	52.3
13:53	14:01	14:11	Début GPM				47.3	51.0
14:24	14:35	14:48	GPM 1	Colmet de ROSELEND (Alt. 1968m) 19.9 km à 6.0%			47.2	51.2
14:32	14:44	14:58	D902	Intersection / VC à droite (BOURG SAINT MAURICE)			49.3	29.0
15:01	15:16	15:34	D902	BOURG SAINT MAURICE		Rétrécissement	85.9	12.4
15:02	15:17	15:35		Intersection / D1090 / Avenue de l'Arc-en-Ciel	A gauche sur D1090 direction Séz		86.4	11.9
15:02	15:17	15:35	D1090	Intersection / Allée Mayet			86.5	11.8
15:06	15:21	15:39	D1090	SEZ			88.5	9.8
15:07	15:22	15:41		Intersection / D902	Légèrement à droite sur D902 direction Tignes		89.3	9.0
15:07	15:23	15:41	D902	Intersection / Zone de covoiturage		liots	89.4	8.9
15:07	15:23	15:41	COLLECTIE	Zone de COLLECTIE sur 200 mètres			89.4	8.9
15:10	15:26	15:45		Intersection / D848	A droite sur D848		91.1	7.2
15:10	15:26	15:45	D848	Intersection / VC à gauche	Tout droit sur D848		91.1	7.2
15:11	15:26	15:45				Passage d'un pont étroit	91.3	7.0
15:11	15:26	15:45	Début GPM		Après le pont		91.3	7.0
15:19	15:36	15:55	D848	VILLAROGGER		Route étroite	96.1	2.2
			GPM 2	Montée de VILLAROGGER - (Alt. 1098m) 4.9km à 5.1%			96.2	2.1
15:23	15:40	16:00	ARRIVÉE	SAINTE FOY TARENTOISE - D848			98.3	0.0



## INFORMATIONS

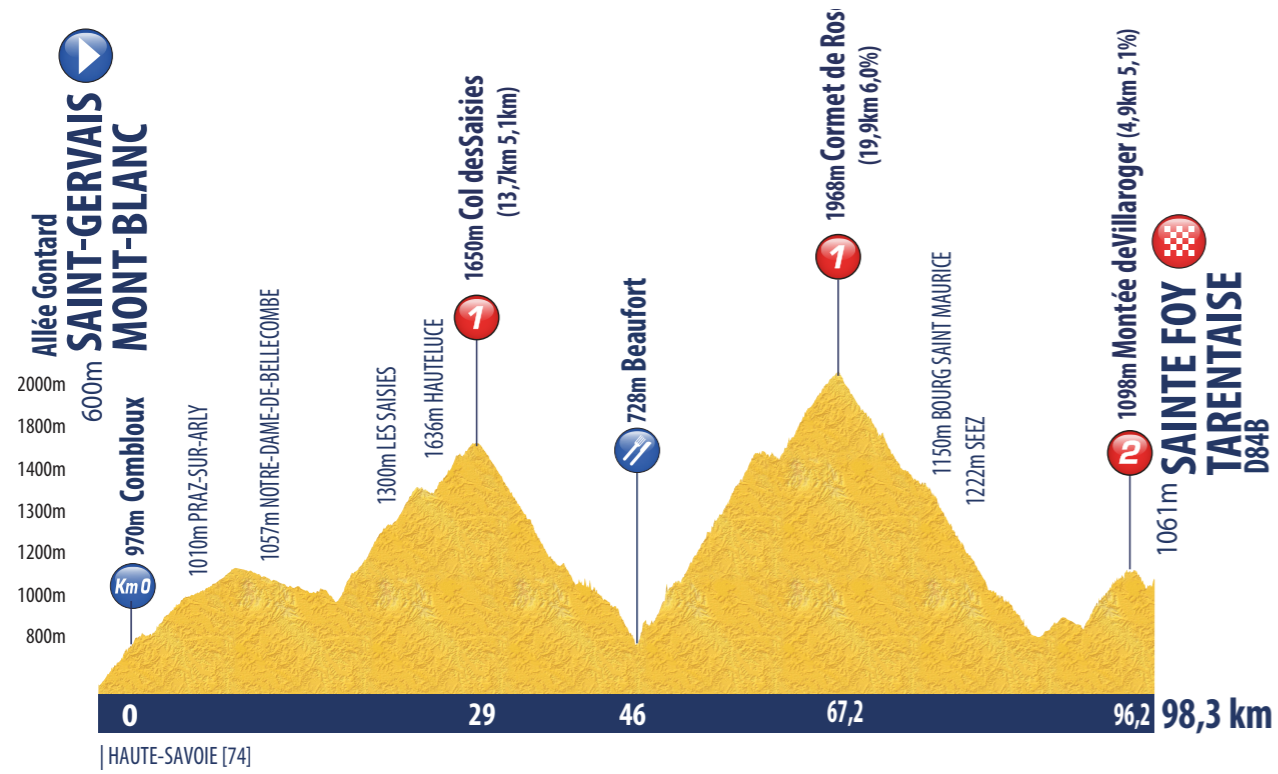
**PPO :** Intersection D902 - Viaduc de Saint-Gervais

**Village Départ :**  
 Ouverture : 10h45 - 12h  
 Lieu : Avenue du Mont Paccard

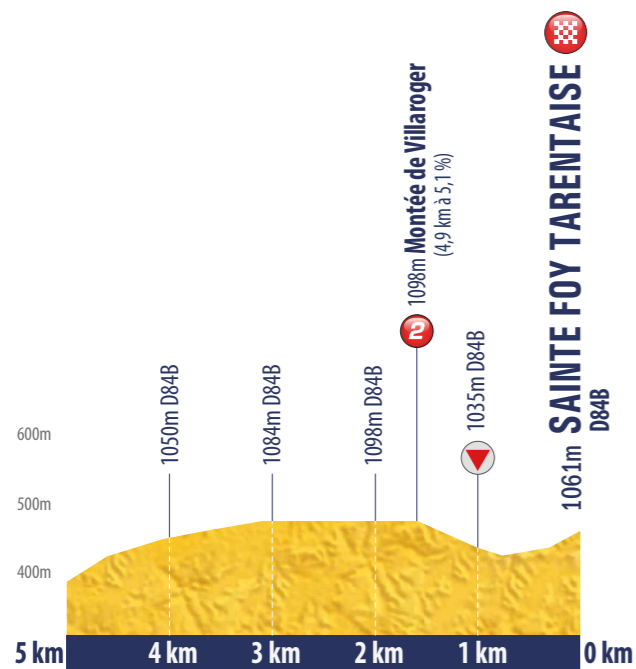
**Course :**  
 Rassemblement de départ : Espace Mont-Blanc  
 Signature : 10h45 - 12h  
 Appel des coureurs : 12h05  
 Dépar fictif : 12h15 sur Espace Mont-Blanc  
 Départ réel : 12h30 sur D909 soit à 4,3 km du lieu de rassemblement



## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL ET PLAN DES 5 DERNIERS KMS



## PLAN ARRIVÉE



## INFORMATIONS

Ligne d'arrivée : D84B à l'extrémité d'une ligne droite finale de 30m. Largeur de 5m

Permanence - Salle de presse : Mairie

CAD : Mairie

Parking équipes-douches : parking de la Viclaire (2km après le village, en direction de Bourg-St-Maurice)



## LE BIOFIOUL POUR L'AVENIR

BIOFIOUL READY  f30



### Maintenez votre autonomie de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire !

De Dietrich, vous accompagne dans le passage au biofioul f30, l'alternative au fioul classique pour un meilleur bilan carbone.

Les chaudières installées avant juillet 2022 sont facilement transformables au Biofioul en remplaçant le brûleur par un modèle Biofioul f30 Ready.

De Dietrich vous propose une gamme complète de nouveaux modèles de chaudières classiques ou hybrides compatibles au biofioul f30.

Vous réalisez jusqu'à 60% d'économies en maintenant votre niveau de confort et en participant à la transition énergétique avec les solutions De Dietrich !



## Le biofioul est disponible dans nos territoires

Le biofioul F30 est un biocombustible liquide qui contient, sur une base de fioul domestique, jusqu'à 30% d'ester méthylique d'acide gras (emag), privilégiant le colza produit dans **nos territoires**, par **nos agriculteurs**.



Le biofioul F30 est désormais disponible pour alimenter les chaudières neuves installées dans les bâtiments communaux, résidentiels et tertiaires.

Le biofioul F30 ne remplace pas le fioul domestique qui continuera à être livré, sans limitation dans le temps, pour faire fonctionner les chaudières **installées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022**.

Toutes les informations sur :  
[www.biofioul.info](http://www.biofioul.info)

 **Biofioul**  
énergie des territoires



# LE RÉGLEMENT PARTICULIER

#### Article 1 - Organisation

Le 1<sup>er</sup> TOUR DE L'AVENIR FEMMES est organisé par Alpes Vélo, avec le concours d' Amaury Sport Organisation (ASO), sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se déroule du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et comprend cinq étapes.

#### Article 2 - Type d'épreuve et participation

L'épreuve classée WU 2.2 est ouverte aux coureurs WU de 19 à 22 ans. L'épreuve est ouverte aux : Equipes UCI Women's WorldTeams (max.3) ; Equipes continentales femme UCI ; Equipes professionnelles cyclocross UCI ; Equipes nationales ; Equipes mixtes ; Equipes régionales et de club. Le nombre de coureures par équipes est fixé à six coureures. Conformément à l'article 2.2.003 bis du règlement UCI, une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 4 coureures.

#### Article 3 - Classements UCI

Le Tour de l'Avenir Femmes est inscrit au calendrier UCI Europe Tour et attribue les points suivants au Classement Mondial UCI Femmes Elite et Moins de 23 ans : 40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 - 3 point(s) aux 10 premières du classement général final ; 8 - 5 - 3 - 1 point(s) aux 4 premières de chaque étape ; 1 point au porteur du maillot de leader au classement général de chaque étape.

#### Article 4 - Permanence

La permanence de l'organisation est située à l'Espace culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo à Saint-Vallier (Saône-et-Loire). Elle sera ouverte lundi 28 août de 9h30 à 16h. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se dérouleront : Lundi 28 août de 9h30 à 10h45 à la permanence de l'organisation. La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires se déroulera : Lundi 28 août à 10h45 à la permanence de l'organisation.

#### Article 5 – Briefing coureures

Le briefing général des coureures se déroulera lundi 28 août à 11h15 à l'Espace culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo à Saint-Vallier. La présence de toutes les coureures est obligatoire. Obligation également de venir avec un ou plusieurs maillots de l'équipe (shooting photos coureures).

#### Article 6 - Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-Tour » de 163.4875 MHz.

#### Article 7 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisation au moyen de deux voitures et une moto.

#### Article 8 - Dispositions pour les arrivées des étapes

**Délais d'arrivée**

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée sont fixés comme suit : 1<sup>ère</sup> étape : Saint-Vallier – Saint-Vallier – contre-la-montre individuel 25% ; 2<sup>ème</sup> étape : Charolles – Louhans Chateaufrenaud 15% ; 3<sup>ème</sup> étape : Saint-Didier-sur-Chalaronne – Val d'Epy 20% ; 4<sup>ème</sup> étape : Challes-les-Eaux – Megève 20% ; 5<sup>ème</sup> étape : Saint-Gervais-les-Bains – Sainte-Foy-Tarentaise 20%. Conformément à l'article 2.6.032 du règlement de l'UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

**Arrivées prévues “sprint massif”**

Aux arrivées, toutes les coureures d'un même peloton sont crédités du même temps. À chaque coupure effective, lorsque l'écart entre deux coureures est supérieur à 1 seconde, le commissaire chronométreur enregistre un nouveau temps. Néanmoins sur les étapes pouvant se terminer en sprint massif, une coupure effective dans le peloton principal sera considérée lorsque l'écart entre deux coureures est supérieur à 3 secondes. La 2<sup>ème</sup> étape est identifiée comme arrivée prévue en sprint massif.

**Incident dans les trois derniers kilomètres**

Les arrivées des étapes 2 et 3 ne sont pas considérées comme des arrivées au

sommet. Les dispositions de l'article 2.6.027 du règlement UCI s'appliquent sur ces étapes (incident dans les trois derniers kilomètres).

**Arrivées au sommet**

Les arrivées des étapes 4 et 5 sont considérées comme des arrivées au sommet.

#### Article 9 - Classement général individuel au temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés pour chaque coureure dans les 5 étapes en tenant compte des pénalités. Conformément à l'article 2.6.015 en cas d'égalité au classement général individuel au temps, afin de départager les coureures, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée. La leader du classement général individuel au temps porte le maillot jaune « CIC ».

#### Article 10 - Classement par points

Le classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des 4 étapes en ligne ainsi que lors des sprints intermédiaires selon le barème suivant :

**2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> étape** : A l'arrivée, de la 1<sup>ère</sup> à la 15<sup>ème</sup> coureure classée : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point(s) ; Aux sprints intermédiaires, de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup>coureure classée : 12 - 10 - 8 - 6 - 4 point(s).

**4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> étape**

- A l'arrivée, de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> coureure classée : 12 - 10 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point(s) ;

En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants conformément à l'article 2.6.017, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de victoires d'étapes individuelles ;
- Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires ;
- Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

La leader du classement par points porte le maillot vert « BioFioul ».

#### Article 11 - Classement de la montagne

Le classement de la montagne est établi par l'addition des points obtenus dans les cols et côtes répertoriés pour ce classement, selon le barème suivant : Hors Catégorie : 20 - 17 - 15 - 13 - 11 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> coureure classée ; 1<sup>e</sup> Catégorie : 15 - 13 - 11 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points, de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> coureure classée ; 2<sup>e</sup> Catégorie : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> coureure classée ; 3<sup>e</sup> catégorie : 5 - 3 - 2 - 1 point(s), de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup>coureure classée ; 4<sup>e</sup> catégorie : 3 - 2 -1 point(s), de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> coureure classée.

En cas d'ex-aequo, il est fait application des critères suivants, conformément à l'article 2.6.017, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de premières places dans les cols ou les côtes de la catégorie la plus élevée ; 2. Nombre de premières places dans les cols ou côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite ; 3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires. La leader du classement de la montagne porte le maillot blanc à pois rouges « ALDEN ».

#### Article 12 - Classement de la meilleure jeune

Le classement des jeunes est réservé aux coureures nées en 2003 et 2004. La première d'entre elles au classement général individuel au temps est la leader du classement des jeunes. La leader du classement des jeunes porte le maillot blanc « DE DIETRICH ».

#### Article 13 - Prix de la Combativité

Le prix de la combativité récompense la coureure la plus généreuse dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix, attribué uniquement dans les étapes en ligne, est décerné par un jury présidé par le directeur de l'épreuve. Une Super-Combative est désignée par les membres du jury le dernier jour du Tour de l'Avenir.

#### Article 14 - Classement par équipes

**Classement par équipe du jour**

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, un classement par équipes du jour est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels des coueures de chaque équipe lors de chaque étape.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premières coueures de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleure coureure au classement de l'étape.

**Classement général par équipes**

Le classement général par équipes est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de premières places dans les classements par équipes du jour ; 2. Nombre de deuxièmes places dans les classements par équipes du jour ; 3. etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleure coureure au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureures est éliminée du classement par équipes de l'étape et du classement général par équipes.

#### Article 15 - Lutte contre le dopage

Les équipes participantes s'engagent à appliquer les règlements et procédures en matière de lutte contre le dopage et sont pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureures et plus généralement par tous leurs salariés et prestataires. Le contrôle antidopage s'effectue sous l'autorité de l'International Testing Agency (ITA) par les officiels désignés, à l'arrivée de chaque étape, dans le local réservé à cet usage, à proximité de la ligne d'arrivée.

#### Article 16 - Protocole

**À l'issue de chaque étape, doivent se présenter au protocole :** La vainqueur de l'étape ; La leader du classement général individuel au temps ; La leader du classement par points ; La leader du classement de la montagne ; La leader du classement du meilleur jeune ; La coureur élue « la plus combative » ;

**Au départ de chaque étape doivent se présenter au protocole :**

L'équipe leader du classement général par équipes.

**À l'arrivée de la dernière étape à Sainte-Foy-Tarentaise, les coureures suivants devront de présenter au protocole final :**

La vainqueur de l'étape ; Les 3 premières du classement général individuel au temps ; La vainqueur du classement par points ; La vainqueur du classement de la montagne ; La vainqueur du classement du meilleur jeune ; La coureure élue « la plus combative » de l'étape et la super-combative du Tour de l'Avenir ; L'équipe lauréate du classement général par équipes.

#### Article 17 - Pénalités

Le barème des sanctions du Règlement UCI est le seul applicable.

#### Article 18 - Environnement

L'organisateur met en place des zones de collecte des déchets. Les coureures ne peuvent jeter leurs déchets et tout autre objet que dans ces zones ; les coureures sont toutefois autorisées à offrir leurs bidons aux spectateurs uniquement dans les ascensions situées dans les 50 derniers kilomètres de l'étape en s'assurant que le jet de leur bidon ne présente aucun danger ni pour les spectateurs, ni pour les coureures. Les coureures et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement. Conformément à l'article 2.12.007-8.3, le jet de déchets en dehors des zones défnies est sanctionné comme suit : 1<sup>ère</sup> infraction amende de 100 CHF et 5 points aux classements UCI, 2<sup>ème</sup> infraction amende de 200 CHF, 10 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute, 3<sup>ème</sup> infraction amende de 400 CHF, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition.

#### Article 19 - Récusation - Exclusion

Alpes Vélo tient pour essentielle la préservation de son image, de sa réputation et de celle de l'épreuve. Alpes Vélo se réserve expressément la faculté de refuser la participation à - ou d'exclure de - l'épreuve, une équipe ou l'un de ses membres, dont la présence serait de nature à porter

atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'épreuve. En outre, Alpes Vélo pourra récuser ou exclure de l'épreuve une équipe ou l'un de ses membres dans les cas suivants : Infraction aux règles de l'épreuve, y compris celles concernant la discipline interne à l'épreuve (règles concernant l'hébergement par exemple) ; Infraction grave à la loi française ; Acte de vandalisme perpétré en course ou hors course ; Tenue indécente ou comportement inconvenant ; Tout autre acte ou fait qui serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'épreuve. Le droit de récusation ou d'exclusion visé aux articles 21.1 et 21.2 ci-dessus s'exercera dans les conditions suivantes : Alpes Vélo avisera l'équipe de sa décision par écrit, notifié soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par lettre remise en mains propres avec reçu, soit par e-mail. Cette lettre devra : Spécifier si la récusation ou l'exclusion est liée à la présence de l'ensemble de l'équipe ou à la présence de certains de ses membres nommément désigné(s) ; Préciser que, dans le cas où la récusation ou l'exclusion serait liée à la présence de tel(s) de ses membres nommément désigné(s), l'équipe devra, en sa qualité d'employeur, le ou les retirer de son effectif pour l'épreuve ou, à défaut, renoncer de plein droit à toute participation de l'ensemble de l'équipe à l'épreuve ; Indiquer les motifs sur lesquels elle se fonde ; Mentionner que, pour contester cette décision, l'équipe disposera d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de la réception de la lettre de récusation ou d'exclusion pour saisir le Tribunal arbitral du sport (« TAS ») à Lausanne ; qu'à défaut, l'équipe sera réputée avoir définitivement accepté la récusation ou l'exclusion.

#### Article 20 - Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Tour de l'Avenir la plus large possible, chaque équipe, et en conséquence chacun des coureures qui le composent, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayants-droits ou ayants-cause à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tour de l'Avenir de même que la/les marque(s) de ses équipementiers et sponsors, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation autre que celles visées ci-après, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à ces exploitations par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cependant, l'organisateur, lorsqu'il autorisera un tiers à utiliser des images de l'épreuve à des fins publicitaires ou promotionnelles, n'autorisera pas ce tiers à utiliser le nom, la voix, l'image, la biographie ou la prestation sportive d'un coureur non plus que la marque de son sponsor ou équipementier en vue d'une association directe ou indirecte entre ce coureur, la marque de son sponsor ou équipementier et le produit, le service, la marque ou le nom commercial dudit tiers sans l'autorisation expresse du coureur, sponsor ou équipementier concerné. De même, à l'exception des livres, livres photos, B.D., sous toute forme d'édition, des vidéo cassettes, CD-ROM, DVD ou plus généralement de tous vidéogrammes ou vidéodisques, sur quelque support et format que ce soit dont le sujet porte en tout ou partie sur le Tour de l'Avenir, des posters, affiches, carnets de route, carnets de signatures, cartes, programmes officiels relatifs au Tour de l'Avenir, l'organisateur n'exploitera pas et n'autorisera pas l'exploitation de l'image individuelle d'un coureur dans le cadre de la commercialisation de produits dérivés dits de marchandisage.

#### Article 21 - Langue

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.

**Contact équipes :**

Olivia JAQUET - ALPES VÉLO

19 rue Sergent Blandan,

69001 LYON

Tél : +41 76 776 03 64

olivia.jaquet@tourdelavenir.com

www.tourdelavenir.com



# SPECIFIC REGULATIONS

## Article 1 - Organisation

The 1<sup>st</sup> TOUR DE L'AVENIR WOMEN is organised by Alpes Vélo with the support of Amaury Sport Organisation (ASO), under the regulations of the Union Cycliste Internationale (UCI) and the Federation Française de Cyclisme (FFC). It takes place from 28th August to 1st September 2023 with five stages.

## Article 2 - Type of event and participation

The event classified as WU 2.2 is open to riders from 19 to 22 years old. The event is open to : UCI Women's WorldTeams (max.3) ; UCI Women's continental teams ; UCI Cyclo-cross professional teams ; National teams\* ; Regional and club teams\* ; Mixed teams\*.  
*\*Women of the second year of Junior may be included in these teams, provided they have authorisation from the National Federation that issued their license.*

The number of riders per team is set at six. In accordance with articles 2.2.003bis of the UCI Regulations, a team is not allowed to start with less than 4 riders.

## Article 3 - UCI rankings

The Tour de l'Avenir Women is registered on the UCI Europe Tour calendar and awards the following points for the UCI World rankings (Elite and U23): 40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 - 3 point(s) to the first 10 riders of the final general classification ; 8 - 5 - 3 - 1 points to the first 4 riders of each stage ; 1 point to the rider wearing the leader's jersey of the general classification after each stage.

## Article 4 - Race headquarters

The race headquarters are located at Espace culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo à Saint-Vallier (Saône-et-Loire) and will be opened on Monday 28th August from 9.30am to 4.00pm. The confirmation of starters and the collection of race numbers by team managers will take place on Monday 28th August from 9.30am to 10.45am at the race headquarters. The team managers' meeting, with the members of the Commissaires' panel, will take place on Monday 28th August, at 10.45 am at the race headquarters.

## Article 5 - Riders' briefing

The general briefing for the riders will take place on Monday 28th August at 11.15am at Espace culturel Louis Aragon, 22 rue Victor Hugo à Saint-Vallier (Saône-et-Loire). The presence of all the riders is mandatory. It is also mandatory to come with one or more team jerseys (photo shooting).

## Article 6 - Radio-Tour

Race information will be broadcast on « Radio-Tour » on 163.4875 MHz frequency.

## Article 7 - Neutral technical support

The neutral support service is provided by the organisation with two cars and one motorbike.

## Article 8 - Finishing deadlines and summit finishes

Depending on the specificity of each stage, the finishing deadlines are set as follows : 1<sup>st</sup> stage : Saint-Vallier – Saint-Vallier – Individual Time Trial 25% ; 2<sup>nd</sup> stage : Charolles – Louhans Chateaurenaud 15% ; 3<sup>rd</sup> stage : Saint-Didier-sur-Chalaronne – Val d'Epy 20% ; 4<sup>th</sup> stage : Challes-les-Eaux – Megève 20% 5<sup>th</sup> stage : Saint-Gervais-les-Bains – Sainte-Foy-Tarentaise 20%. In accordance with article 2.6.032 of the UCI regulations, the Commissaires' panel may extend finishing deadlines after consultation with the organiser.

## Stage expected to finish in bunch sprints

At the finishes, all riders in the same peloton are credited with the same time. At each effective break, when the gap between two riders is greater than 1 second, the timekeeper records a new time. However, on stages that may end in a bunch sprint, an effective break in the main peloton will be considered when the gap between two riders is greater than 3 seconds. 2nd stage is considered as a stage expected to finish in bunch sprint.

## Incident within last 3 kilometers

Finishes of the 2nd and 3rd stages are not considered as summit finishes. Provisions of article 2.6.027 of UCI regulations will apply on these stages (incident within last 3 kilometers).

## Summit finishes

4th and 5th stages are considered as summit finishes.

## Article 9 - General individual time classification

The general individual time classification is calculated by adding together the times recorded for each rider in each of the 5 stages, taking penalties into account. In accordance with article 2.6.015 where two or more riders make the same time in the general individual time classification, the fractions of a second from the individual time trials shall be added back into the into the total time to decide the placings. If the riders are still tied the placings obtained in each stage shall be added and, as a last resort, the place obtained in the last stage ridden shall be taken into consideration. The leader of the general individual time classification shall wear the yellow jersey presented by « CIC ».

## Article 10 - Points classification

A points classification is established by adding together the points obtained in each of the stages as well as the intermediate sprints according to the following scale :

### 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> stages

At the finish, from the 1st to the 15 th riders: 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point(s) ; At the intermediate sprints, from the 1st to the 5th riders: 12 - 10 - 8 - 6 - 4 point(s).

### 4<sup>th</sup> and 5<sup>th</sup> stages

- At the finish, from the 1st to the 10th riders: 12 - 10 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point(s) ;

**As per article 2.6.017, in the event of a tie, the following criteria shall be applied until the riders are separated :** 1. number of individual stage wins ; 2. number of wins in intermediate sprints ; 3. general individual classification by time.

To be eligible to the prize money relating to the general points classification, riders must ride the entire distance of the event within the finishing deadlines. The leader of the points classification shall wear the green jersey presented by « BioFioul ».

## Article 11 - General individual mountain classification

The general individual mountain classification is calculated by adding together the points obtained in the climbs and passes which count towards the classification, according to the following scale : "Hors Catégorie": 20 - 17 - 15 - 13 - 11 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points, from the 1<sup>st</sup> to the 10<sup>th</sup> rider ; 1<sup>st</sup> Category: 15 - 13 - 11 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points, from the 1<sup>st</sup> to the 8<sup>th</sup> rider ; 2<sup>nd</sup> Category: 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 points, from the 1<sup>st</sup> to the 6<sup>th</sup> rider ; 3<sup>rd</sup> Category: 5 - 3 - 2 - 1 point(s), from the 1<sup>st</sup> to the 4<sup>th</sup> rider ; 4<sup>th</sup> Category: 3 - 2 - 1 point(s), from the 1<sup>st</sup> to the 3<sup>rd</sup> rider.

As per article 2.6.017, in the event of a tie, the following criteria shall be applied in order until the riders are separated : 1. number of first places in the highest category climbs ; 2. number of first places on climbs in the next inferior category and so on ; 3. general individual classification by time. To be eligible to the prize money relating to the general points classification, riders must ride the entire distance of the event within the finishing deadlines. The leader of the mountain classification shall wear the white with red polka dot jersey presented by « Alden ».

## Article 12 - General individual best young rider classification

The best young rider classification is reserved for riders born in 2002 and 2003. The first of them in the general individual time classification is the leader of the best young rider classification. The leader of the best young rider classification shall wear the white jersey presented by "De Dietrich".

## Article 13 - Most aggressive rider

The prize for the most aggressive rider rewards the rider who has made the greatest effort and who has demonstrated the best qualities of sportsmanship.

The prize is awarded for each road race stage by a jury chaired by the director of the event. A Super-aggressive rider is designated by the members of the jury on the last day of the Tour de l'Avenir.

## Article 14 - Classification by teams

### Classification by teams of the stage

As per article 2.6.016 of the UCI regulations, the classification by teams of the stage is calculated by adding the three best individual times of riders of each team at each stage. In case of a tie, the teams shall be separated by the sum of the places obtained by their three best riders of the stage. If the teams are still tied, they shall be separated by the placing of their best rider in the stage classification.

### General classification by teams

The general classification by teams shall be calculated on the basis of the sum of the three best individual times from each team in each stage. In the event of a tie, the following criteria shall be applied until the teams are separated:

1. number of first places in the daily team classification ; 2. number of second places in the daily team classification ; 3. etc.

If there is still a tie, the teams shall be separated by the placing of their best rider in the general individual classification. Any team with less than three riders is eliminated from the classification by teams of the stage and from the general classification by teams.

## Article 15 - Fight against doping

Each team agrees to scrupulously respect the regulations and procedures relating to the fight against doping. Team shall be entirely responsible for the strict adherence to these regulations by the riders, team staff and providers. Anti-doping tests will be conducted under the authority of the International Testing Agency (ITA) and designated officials at the finish of each stage, in the dedicated office located close to the finish line.

## Article 16 - Podium ceremony

After each stage, the following riders must attend the podium ceremony : the stage winner ; the leader of the general individual classification by time ; the leader of the general points classification ; the leader of the general mountain classification ; the leader or the general best young classification ; the rider designated « the most aggressive rider ».

At the start of each stage, the following riders must attend the podium ceremony : the team leading the general classification by team.

After the final stage in Sainte-Foy-Tarentaise, the following riders must attend the podium ceremony : the stage winner ; the 3 first riders in the general individual classification by time ; the winner of the general points classification ; the winner of the general mountain classification ; the winner of the general best young classification ; the rider(s) designated the « most aggressive rider » of the stage and the « Super aggressive » rider of the Tour de l'Avenir ; the winning team in the general classification by teams.

## Article 17 - Penalties

The table of sanctions of the UCI Regulations will apply.

## Article 18 - Environment

The organiser has set up litter collection zones. Riders may only dispose of their waste and any other objects in these zones; however, riders are permitted to offer their water bottles to spectators on the climbs in the last 50 kilometres of the stage, ensuring that the disposal of their water bottle does not present any danger to either the spectators or the riders. Riders and followers must adopt a responsible behaviour with regards to the environment.

In accordance with article 2.12.007-8.3, disposing of waste or other objects outside of litter zones is punished as follows: 1st infringement CHF 100 fine and 5 points from the UCI rankings, 2nd infringement CHF 200 fine, 10 points from the UCI rankings and 1 minute penalty, 3rd infringement CHF 400 fine, 25 points from the UCI rankings and disqualification.

## Article 19 - Objection - Exclusion

Alpes Vélo considers the preservation of its image, its reputation and that of its event of the utmost consequence. Alpes Vélo expressly reserves the right to refuse participation in - or to exclude from - the event, any team or members of a team, whose presence shall seriously blemish the image and/or reputation of the event.

Furthermore, Alpes Vélo may exclude from the event any team or any of its members in the following cases : a breach of the event's rules, including those concerning the event's internal rules (e.g. the rules concerning accommodation) ; a serious breach of French law ; acts of vandalism committed in the race or outside the race ; indecent attire or inappropriate behavior ; any other act or deed which is liable to damage the image and/or the reputation of the event.

The right of withdrawal or exclusion shall be exercised under the following conditions : Alpes Vélo will advise the team of its decision in writing, which will be notified by registered letter with acknowledgment of receipt or by letter delivered personally with receipt, or by fax or email. This letter must : specify whether the disqualification or exclusion is related to the presence of the entire team or the presence of some of its members ; specify that, in the event that the disqualification or exclusion is linked to the presence of its members, the team, in its capacity as an employer, will withdraw the member(s) concerned and the associated personnel from the event or, alternatively, waive any right to participation of the entire team to the event ; state the grounds on which it is based ; mention that to challenge this decision, the team will have a period of 24 (twenty-four) hours from receipt of the letter of disqualification or exclusion to refer the matter to the Court of Arbitration for Sport (« CAS ») in Lausanne. Failing that, the team will be deemed to have accepted the disqualification or exclusion.

## Article 20 - Image rights

In order to enable the wider broadcasting and promotion of the Tour de l'Avenir, each team, and therefore each rider within the teams, acknowledges that participation in the competition grants the organiser and its beneficiaries or legal representatives to reproduce and display, without any compensation whatsoever, his name, voice, picture, biography and more generally his sports performance within the framework of the Tour de l'Avenir as well as the brand(s) of his equipment manufacturers and sponsors, in any form and on any material existing or in future, in any format, for any communication in the public domain throughout the world, for any purpose including promotional and/or commercial use without any limitations, and for the duration of the protection currently given to any territory by the laws or regulations, judicial decisions and / or arbitration of any country, and international conventions either existing or in the future, including any extensions that may be made to this duration.

However, when the organiser authorizes third parties to use pictures of the event for advertising or promotional purposes, it will not allow the latter to use the name, voice, image, biography or performance sports of a rider or team nor the brand of their sponsors or equipment with a view to a direct or an indirect association between the rider, the brand of his sponsors or equipment manufacturer and the product, the service, the brand or trade name of the said third party, without the express permission of the rider, sponsor or supplier concerned. Similarly, with the exception of books, photo books, comics, any form of publishing, video cassettes, CD-ROMs, DVDs or more generally any video recordings or video on any medium and format whatsoever, that may become the subject, in whole part of the Tour de l'Avenir, posters, bills, log books, autograph books, maps and official program for the Tour de l'Avenir, the organiser will not use and will not allow the utilization of the individual image of a rider within the framework of the marketing of tie-in merchandising.

## Article 21 - Language

The present regulations are written in French which language shall prevail in the event of difficulty in interpreting its terms in another language.

## Team liaison :

Ms Olivia JAQUET

ALPES VÉLO

19, rue Sergent Blandan

69001 LYON

Tél : +41 76 776 03 64

E-mail : [olivia.jaquet@tourdelavenir.com](mailto:olivia.jaquet@tourdelavenir.com)

Official website: [www.tourdelavenir.com](http://www.tourdelavenir.com)





# LA LISTE DES PRIX COUREURES PRIZE MONIES FOR RIDERS

## CLASSEMENTS DES ÉTAPES

STAGES CLASSIFICATIONS

1 <sup>e</sup>	265 €
2 <sup>e</sup>	155 €
3 <sup>e</sup>	120 €
4 <sup>e</sup>	90 €
5 <sup>e</sup>	80 €
6 <sup>e</sup>	80 €
7 <sup>e</sup>	80 €
8 <sup>e</sup>	80 €
9 <sup>e</sup>	80 €
10 <sup>e</sup>	80 €
11 <sup>e</sup>	45 €
12 <sup>e</sup>	45 €
13 <sup>e</sup>	45 €
14 <sup>e</sup>	45 €
15 <sup>e</sup>	45 €
16 <sup>e</sup>	30 €
17 <sup>e</sup>	30 €
18 <sup>e</sup>	30 €
19 <sup>e</sup>	30 €
20 <sup>e</sup>	30 €

**TOTAL 1485 €**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL AU TEMPS

FINAL GENERAL TIME  
CLASSIFICATION

1 <sup>e</sup>	1300 €
2 <sup>e</sup>	700 €
3 <sup>e</sup>	362 €
4 <sup>e</sup>	185 €
5 <sup>e</sup>	145 €
6 <sup>e</sup>	110 €
7 <sup>e</sup>	85 €
8 <sup>e</sup>	85 €
9 <sup>e</sup>	70 €
10 <sup>e</sup>	70 €
11 <sup>e</sup>	60 €
12 <sup>e</sup>	60 €
13 <sup>e</sup>	60 €
14 <sup>e</sup>	60 €
15 <sup>e</sup>	60 €
16 <sup>e</sup>	60 €
17 <sup>e</sup>	60 €
18 <sup>e</sup>	60 €
19 <sup>e</sup>	60 €
20 <sup>e</sup>	60 €

**TOTAL 3712 €**

## COUREURE LA PLUS COMBATIVE DE CHAQUE ÉTAPE\*

MOST AGGRESSIVE  
RIDER OF EACH STAGE\*

Coureuse désignée 50€  
Designated rider

\*sauf épreuves contre-la-montre  
\*Except time trial races

## COUREURE LA PLUS COMBATIVE DE L'ÉPREUVE

TTT CLASSIFICATION

Coureuse désignée 100 €  
Designated rider

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL PAR POINTS

FINAL GENERAL POINTS  
CLASSIFICATION

1 <sup>e</sup>	250 €
2 <sup>e</sup>	150 €
3 <sup>e</sup>	100 €

**TOTAL 500 €**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA MONTAGNE

FINAL GENERAL KING OF MOUNTAIN  
CLASSIFICATION

1 <sup>e</sup>	250 €
2 <sup>e</sup>	150 €
3 <sup>e</sup>	100 €

**TOTAL 500 €**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA MEILLEURE JEUNE

FINAL GENERAL BEST YOUNG  
CLASSIFICATION

1 <sup>e</sup>	250 €
2 <sup>e</sup>	150 €
3 <sup>e</sup>	100 €

**TOTAL 500 €**

## MONTANT TOTAL DES PRIX TOTAL AMOUNT OF PRIZE MONIES

Prix des classements des étapes / Prizes for stages classifications	7425 €
Prix du classement général final au temps / Prize for final general time classification	3712 €
Prix des classements annexes / Prizes for other classifications	1800 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 937 €</b>



# LES HÔTELS DES ÉQUIPES TEAM'S HOTELS

## NUITS DU 28 AU 29 AOÛT

Lycée Henri Parriat  
49 rue de Gourdon  
71300 Montceau les Mines  
+33 3 85 67 92 30 07  
10054y@ac-dijon.fr  
Auvergne-Rhône-Alpes, Centre Mondial  
du Cyclisme, Danemark

### Lycée Professionnel Claudie Haigneré

1 rue du Capitaine Priet  
71300 Montceau les Mines  
+33 3 85 67 76 20  
virginie.ratelle@ac-dijon.fr  
Australie, Belgique, Canada, Équateur,  
France, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne,  
Slovénie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique,  
Mixte

### Ibis Budget Macon Crèches

Rue du Tour de France  
71570 Chaintre  
+33 3 85 30 07 69  
hb2g8@accor.com  
Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne,  
Mexique

## NUIT DU 29 AU 30 AOÛT

### Cité Scolaire Henri Vincentot

Avenue des Lions  
71500 Louhans  
+33 3 85 76 43 00  
marie-laure.klein@ac-dijon.fr  
Auvergne-Rhône-Alpes, Australie, Équa-  
teur, France, Mexique, Japon, Pays-Bas,  
Pologne, Slovaquie, Suisse, Etats-Unis  
d'Amérique, Mixte

### Ibis Budget Macon Crèches

Rue du Tour de France  
71570 Chaintre  
+33 3 85 30 07 69  
hb2g8@accor.com  
Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne,  
Italie

### Campanile

694 bis rue des Vareys  
01440 Viriat  
+33 4 74 45 25 45  
bourgenbresse.viriat@campanile.fr  
Belgique, Canada, Centre Mondial du  
Cyclisme, Danemark

## NUIT DU 30 AU 31 AOÛT

### Hôtel Lyon-EST

Chemin du Pilon - Sortie 5 A42  
01700 Saint-Maurice de Beynost  
+33 4 78 55 90 90  
contact@hotel-lyon-est.com  
Auvergne-Rhône-Alpes, Australie, Équa-  
teur, France, Italie, Japon, Pays-Bas,  
Pologne, Slovaquie, Suisse, Etats-Unis  
d'Amérique, Mixte, Grande-Bretagne, Al-  
lemagne, Mexique

### Hôtel Ibis

6 rue du moulin de Brou  
01000 Bourg en Bresse  
+33 4 74 22 52 66  
H0603@accord.com  
Espagne

### Campanile

694 bis rue des Vareys  
01440 Viriat  
+33 4 74 45 25 45  
bourgenbresse.viriat@campanile.fr  
Belgique, Canada, Centre Mondial du Cy-  
clisme, Danemark

## NUIT DU 31 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

### Ibis Styles

2018 avenue de Geneve  
74700 Sallanches  
+33 4 50 55 88 90  
hb2q5@accor.com  
Belgique

### Pierre & Vacances Le Mont d'Arbois

117 chemin de la Rocaille  
74120 Megève  
+33 4 50 91 94 00  
reception.megeve@groupepvc.com  
Australie, Espagne, Grande-Bretagne,  
Allemagne, Japon, Suisse, Etats-Unis  
d'Amérique

### B&B Cluses

355 avenue d'Italie  
74300 Cluses  
+33 8 92 23 31 18  
bb\_4696@hotelbb.com  
Slovénie, Mixte

### Chalet les Pieux

700 Chemin des Pieux  
73590 Crest-Voland  
+33 4 79 31 70 39  
contact@chaletlespieux.fr  
Auvergne-Rhône-Alpes, Canada, Da-  
nemark, Équateur, Mexique, Pays-Bas,  
France, Centre Mondial du Cyclisme, Ita-  
lie, Pologne





## LES HOPITAUX / HOSPITAL

### ÉTAPE 1

**Centre Hospitalier Jean Bouveri**  
Montceau Les Mines Galuzot,  
71300 MONTCEAU-LES-MINES  
03 85 67 60 60

### ÉTAPE 2

**Centre Hospitalier Jean Bouveri**  
Montceau Les Mines Galuzot,  
71300 MONTCEAU-LES-MINES  
03 85 67 60 60

**Centre Hospitalier Chalon sur Saône William Morey**  
4 Rue Capitaine Drillien,  
71321 CHALON-SUR-SAÔNE  
03 85 44 66 88

**Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise**  
350 Av. Fernand Point,  
71500 Louhans  
03 85 76 31 00

### ÉTAPE 3

**Centre Hospitalier de Mâcon**  
350 Bd Louis Escande,  
71000 MÂCON  
03 85 20 30 40

**Centre Hospitalier FLEYRIAT**  
900 Rte de Paris  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
04 74 45 46 47

**Centre Hospitalier du Haut Bugey**  
Rte de Veyziat  
01100 OYONNAX  
04 74 73 10 01

### ÉTAPE 4

**Centre Hospitalier Métropole Savoie**  
5 Rue Pierre et Marie Curie,  
73000 CHAMBÉRY  
04 79 96 50 50

**Centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers**  
253 Rue Pierre de Coubertin,  
73200 ALBERTVILLE  
04 79 89 55 55

**Centre Hospitalier du Pays du Mont-Blanc**  
380 Rue de l'Hôpital,  
74700 SALLANCHES  
04 50 47 30 30

### ÉTAPE 5

**Centre Hospitalier du Pays du Mont-Blanc**  
380 Rue de l'Hôpital,  
74700 SALLANCHES  
04 50 47 30 30

**Centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers**  
253 Rue Pierre de Coubertin,  
73200 ALBERTVILLE  
04 79 89 55 55

**Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice**  
139 Rue du Nantet,  
73700 BOURG-SAINT-AURICE  
04 79 41 79 79

## Onelight EVO@ HD 4G-LTE/5G-READY

LA référence pour le van, le fourgon et le camping car!



### Optez pour une technologie tout-en-un

Pilotée par le système AIO Smart System tout-en-un Alden unique au monde, la Onelight EVO@ HD vous permet de profiter à la fois des chaînes gratuites de la TNT par satellite en Europe et de la connectivité internet via les réseaux 4G-LTE et 5G. Grâce à son poids minimal (moins de 9 kg), à son encombrement réduit et à sa hauteur de 16 cm une fois repliée, cette antenne est probablement la mieux adaptée aux fourgons, aux vans et aux camping-car.



L'A.I.O. SMART System TV est un téléviseur exceptionnel qui permet non seulement la réception des chaînes par satellite et l'accès à internet (Netflix, Disney, Youtube...), mais vous donne également, grâce aux routeurs I-Net\*\*, accès à l'assistance technique à distance (RMS\*, exclusivité mondiale). Outre son pilotage intégré, vous bénéficierez en plus d'images bluffantes de couleurs et de précision grâce à son écran premium.



### Routeurs I-NET 4G-LTE/5G : la simplicité à toute épreuve !

Les routeurs I-NET ALDEN permettent de distribuer une connexion rapide et mobile à tous les appareils connectés de votre camping-car (ordinateur, tablette, Smart TV Alden...). Dotés d'une interface utilisateur conviviale, la fonction „répéteur WiFi“ permet également de se connecter à un réseau WiFi externe et de le redistribuer dans votre véhicule.

\*RMS (Remote Management System), vous ne serez plus jamais seul : grâce aux routeurs I-NET 151\*\* (4G-LTE, catégorie 6, débit descendant jusqu'à 2.2Gbps) ou I-NET 512\*\* (5G, 4G-LTE Catégorie 20, débit descendant jusqu'à 3.3Gbps), Alden peut diagnostiquer à votre demande votre installation et vous apporter une assistance technique à distance où que vous soyez et quand vous en avez besoin.





**CIC partenaire de  
l'essor du vélo en France**  
Plus que jamais  
l'avenir a deux roues.



Construisons dans un monde qui bouge.

